

# Rapport de la Directrice générale

# 37 C/3

2010–2011



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Rapport de la Directrice générale sur l'activité de l'Organisation  
en 2010-2011, présenté aux États membres et au  
Conseil exécutif conformément à  
l'article VI.3.b de l'Acte constitutif.

## Rapport de la Directrice générale

# 37 C/3

2010-2011



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Publié en 2013 par l'Organisation des Nations Unies  
pour l'éducation, la science et la culture  
7, Place de Fontenoy, 75352 PARIS 07 SP

Photo de couverture : © Shutterstock/lem

Composé et imprimé dans les ateliers de l'UNESCO  
Imprimeur certifié Imprim'Vert®, initiative écologique  
des industries graphiques françaises.

© UNESCO 2013

# Table des matières

<b>INTRODUCTION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE</b>	<b>5</b>
<b>PARTIE I – EXÉCUTION DU PROGRAMME</b>	<b>7</b>
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	8
GRAND PROGRAMME I – ÉDUCATION	12
GRAND PROGRAMME II – SCIENCES EXACTES ET NATURELLES	16
GRAND PROGRAMME III – SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES	20
GRAND PROGRAMME IV – CULTURE	23
GRAND PROGRAMME V – COMMUNICATION ET INFORMATION	27
INSTITUT DE STATISTIQUE DE L'UNESCO (ISU)	31
COORDINATION ET SUIVI DE L'ACTION EN FAVEUR DE L'AFRIQUE	33
COORDINATION ET SUIVI DE L'ACTION EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES	36
<b>PARTIE II – OBSERVATIONS DU SERVICE D'ÉVALUATION     ET D'AUDIT</b>	<b>39</b>
OBSERVATIONS DU SERVICE D'ÉVALUATION ET D'AUDIT	40



# INTRODUCTION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

**J'** ai l'honneur de présenter ci-joint le rapport 37 C/3 sur l'exécution du Programme et budget pour 2010-2011, qui met en évidence les principales réalisations de l'Organisation au cours du deuxième exercice biennal de la Stratégie à moyen terme pour 2008-2013.

Le rapport a été finalisé à partir du document 189 EX/4 (Projet de 37 C/3) présenté au Conseil exécutif à sa 189<sup>e</sup> session, conformément à la résolution 33 C/92. Il a été établi par le Bureau de la planification stratégique (BSP), en étroite coopération avec le Service d'évaluation et d'audit (IOS) et l'ensemble des secteurs et unités concernés.

À l'instar des précédents C/3, le rapport se veut synthétique, concis et fondé sur les principes de la gestion et des rapports axés sur les résultats. Il se compose de deux parties. La Partie I rend compte de l'exécution du programme et budget pendant l'exercice biennal 2010-2011. Elle comprend, pour chacun des cinq grands programmes et pour l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), une évaluation stratégique globale des progrès accomplis par l'Organisation mettant en exergue les principales réalisations, y compris celles obtenues grâce à des ressources extrabudgétaires, les défis rencontrés et les enseignements tirés, ainsi que les ressources mobilisées et utilisées pendant l'exercice biennal. Elle présente en conclusion des suggestions pour aller de l'avant. La Partie I rend également compte, d'une façon synthétique, de l'action de l'Organisation en faveur des deux priorités globales, à savoir l'Afrique et l'Égalité des genres.

La Partie II contient les observations du Service d'évaluation et d'audit (IOS) sur les questions liées à l'exécution du programme et budget et les réalisations obtenues, et présente en conclusion des recommandations à cet égard.

Le présent rapport est complété par deux autres rapports disponibles en ligne. Le premier<sup>1</sup> fournit des informations détaillées sur les résultats obtenus au titre de chaque axe d'action, ainsi qu'un compte rendu détaillé des progrès accomplis dans la mise en œuvre des plates-formes intersectorielles. Le deuxième rapport (document 189 EX/4 Addendum)<sup>2</sup> présente les principaux résultats obtenus au niveau des pays ainsi que ceux concernant la participation des bureaux hors Siège aux exercices de programmation conjointe par pays des Nations Unies, et les principaux résultats obtenus en ce qui concerne la participation de l'UNESCO à ces exercices.

Dans l'exécution du programme, les efforts ont été axés sur une meilleure hiérarchisation des priorités, la concentration des ressources pour un impact optimal et durable, en particulier au niveau des pays, et la définition de l'agenda international pour le développement.

1 <http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/BSP/images/189%20EX4%20Annex%20online%20report%2005-03-2012%20Final.pdf>

2 <http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002152/215261f.pdf>

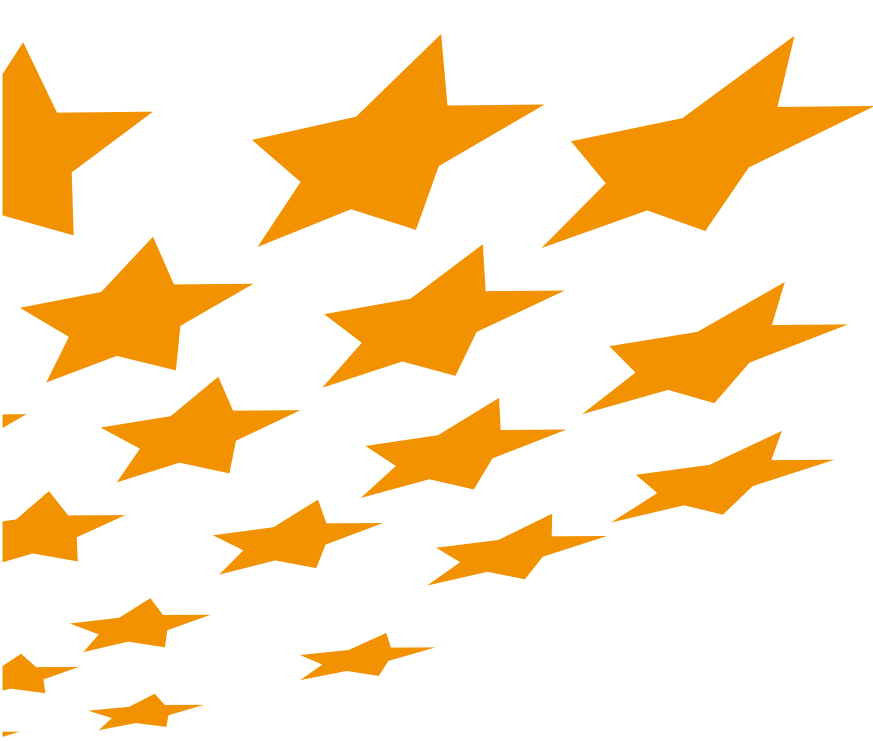
Le résumé exécutif, qui apparaît pour la première fois dans le présent document, donne un aperçu récapitulatif des principaux résultats, défis et enseignements. Pour chaque grand programme, les informations et analyses présentées dans le 37 C/3 démontrent que des progrès ont été accomplis pour la réalisation des objectifs de la Stratégie à moyen terme, malgré la baisse des ressources qui a entravé la mise en œuvre des programmes lors des deux derniers mois de l'exercice biennal.

Les résultats obtenus en 2010-2011, ainsi que les défis, nouveaux ou qui restent à relever, identifiés dans le présent rapport ont permis d'éclairer les exercices de programmation suivants et ont servi de base pour élaborer le 36 C/5, et permettre à l'Organisation d'atteindre les objectifs stratégiques de la Stratégie à moyen terme et d'aider les États membres à accomplir des progrès en vue de la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Le 37 C/3 constitue une importante contribution à l'élaboration et à l'exécution des futurs programmes. Je suis certaine que les États membres trouveront ce rapport utile pour la mise en place d'une Organisation recentrée, plus efficace et plus performante.



Irina Bokova



# PARTIE I – EXÉCUTION DU PROGRAMME



# RÉSUMÉ EXÉCUTIF

## Introduction

Le Programme et budget pour 2010-2011 (35 C/5) a été mis en œuvre alors que la communauté internationale était affectée par toute une série d'événements relevant des domaines de compétence de l'UNESCO. Qu'il s'agisse de la crise économique et financière mondiale, qui compromet les perspectives de croissance économique et par là même les progrès dans l'application du programme de l'ONU en matière de développement, y compris la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, ou des catastrophes naturelles en Haïti (janvier 2010), au Pakistan (août 2010) et en Indonésie (octobre 2010), ou encore des soulèvements populaires et des revendications pour plus de liberté qui ont secoué le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en 2011, l'UNESCO s'est efforcée de relever ces nouveaux défis et de mettre son expertise au service des efforts conjoints du système des Nations Unies.

## Exécution du programme

La réalisation des résultats escomptés définis dans le document 35 C/5 a souffert du fait que l'UNESCO s'est trouvée dans l'obligation de suspendre la plus grande part de son programme pendant les deux derniers mois de l'exercice biennal pour parer à un déficit de trésorerie résultant du non-

paiement de contributions statutaires. En ce qui concerne l'exécution du budget ordinaire, les taux de dépense pour les cinq grands programmes et l'ISU, s'établissaient au 31 décembre 2011 comme indiqué ci-dessous. (Pour de plus amples informations concernant l'exécution du budget, voir le document 189 EX/4 Add.2.)

## Principaux résultats obtenus

La période à l'examen a coïncidé avec la prise de fonctions de la nouvelle équipe de direction, qui s'est employée à **renforcer la cohérence et l'impact** de l'action de l'Organisation grâce à de très importants efforts de restructuration fondés sur les évaluations antérieures du programme. Des efforts accrus visant à se concentrer davantage sur les priorités et à rendre l'exécution du programme plus efficace ont été entrepris vers la fin de l'exercice pour faire face au déficit de trésorerie et à d'éventuelles futures réductions connexes des financements.

Outre les évaluations relatives aux organes décentralisés, l'Examen de la coopération du Secrétariat de l'UNESCO avec les commissions nationales pour l'UNESCO, l'analyse d'exemples sélectionnés du travail du Secteur de la culture sur le dialogue interculturel et l'Évaluation externe indépendante de l'UNESCO (EEI) qui ont guidé la formulation du programme et les processus de réforme globaux, d'importantes évaluations

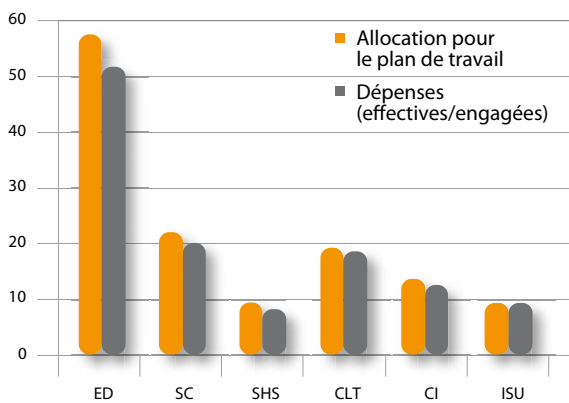
en millions de dollars des États-Unis

Secteur	Allocation pour le plan de travail	Dépenses (effectives/engagées)	Taux de dépense
ED	57,4	51,8	90,2 %
SC	22,0	20,0	91,0 %
SHS	10,4	9,0	87,0 %
CLT	19,1	18,6	97,5 %
CI	13,7	12,6	92,0 %
ISU	9,2	9,2	100 % <sup>3</sup>

3 Pour l'ISU, la totalité de l'allocation annuelle versée à l'Institut est immédiatement enregistrée comme dépense dans le compte de l'UNESCO, ce qui explique le taux de 100 %.



Exécution du programme pour les cinq grands programmes et l'ISU  
Budget ordinaire (coûts d'activité)  
du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2011  
(en millions de dollars des États-Unis)



du **programme** ont été menées en 2010-2011, y compris des évaluations de l'ensemble des objectifs stratégiques de programme (185 EX/6 Partie IV). Il est procédé périodiquement à un examen des suites données aux recommandations formulées dans ces évaluations à la lumière de plans d'action spécifiques.

L'**action mondiale de plaidoyer** menée par l'Organisation en vue d'influer sur l'agenda international a considérablement progressé, témoin en particulier la reconnaissance (i) du rôle de la culture au service du développement, dans le document final adopté par le Sommet sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (septembre 2010) puis dans deux résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2010 et 2011, et (ii) de l'importance de l'éducation pour le développement, soulignée dans la déclaration ministérielle adoptée à l'issue du débat de haut niveau du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) (juillet 2011). Le Forum des dirigeants organisé pendant la 36<sup>e</sup> session de la Conférence générale de l'UNESCO a offert aux plus hautes autorités des États membres une occasion d'explorer de  **futures pistes d'action**  dans les domaines de compétence de l'Organisation et de formuler des recommandations en vue de l'instauration d'une culture de la paix et du développement durable par des politiques holistiques propres à promouvoir des sociétés vertes, inclusives et démocratiques (36 C/INF.15).

L'UNESCO a fourni aux États membres des **conseils sur la formulation des politiques** et des services de renforcement des capacités dans ce domaine pour les aider à mettre en œuvre leurs priorités nationales, conformément aux Objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement

(OMD). Les principaux domaines d'intervention ont été notamment :

- le renforcement des capacités en matière de formulation des politiques et plans de l'éducation, l'établissement de systèmes d'information sur la gestion de l'éducation (SIGE), et l'appui à la réforme du système éducatif à tous les niveaux, notamment pour améliorer la qualité de la formation et du perfectionnement professionnel des enseignants ;
- le développement des capacités dans les sciences fondamentales et de l'ingénieur et l'aide à la révision ou à la formulation des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation ;
- le soutien aux États membres dans leurs efforts pour atteindre les cibles de l'OMD 7 relatif à l'eau et à l'assainissement, et enrayer la perte de biodiversité et de ressources environnementales ;
- le renforcement des capacités en bioéthique ;
- l'appui au développement des capacités et à l'élaboration de politiques nationales et locales en matière de culture, en particulier par la mise en œuvre de 18 programmes conjoints en matière de culture et de développement financés par le Fonds pour la réalisation des OMD ;
- l'aide aux pays aux fins de l'élaboration de législations relatives aux médias conformes aux normes internationalement reconnues.

Des progrès considérables ont été faits dans la démonstration de la valeur ajoutée de l'UNESCO dans les pays en situation de post-conflit et de post-catastrophe (PCPD) à travers l'aide fournie dans les régions touchées par une catastrophe, comme le Pakistan et la Corne de l'Afrique, la mise en place d'un nouveau service consultatif régional sur les tsunamis dans l'océan Indien, l'élaboration de programmes d'information complets en Iraq, en Haïti et au Pakistan, et la réalisation de rapides diagnostics de la situation des médias en Tunisie et en Égypte, sur la base des Indicateurs de développement des médias de l'UNESCO. La réussite de l'inscription de la culture parmi les groupes des exercices d'évaluation des besoins post-catastrophe (PDNA) a donné un nouvel élan au plaidoyer de l'UNESCO concernant l'importance de la culture pour la reconstruction des communautés touchées.

Dans le cadre de son **action normative**, l'UNESCO a encouragé de façon satisfaisante la ratification de ses instruments normatifs (par exemple, l'arsenal complet des conventions relatives à la culture ainsi que la Convention internationale contre le dopage dans le sport) et en a suivi la mise en œuvre en organisant les réunions statutaires des États parties. La priorité a été accordée à l'augmentation du nombre de ratifications dans les régions sous-représentées et au renforcement de la capacité des États membres d'appliquer les conventions, l'accent étant mis en particulier sur l'Afrique, l'une des priorités globales de l'Organisation.

Dans sa fonction de **centre d'échange d'informations**, l'UNESCO s'est efforcée de sensibiliser les esprits et d'encourager l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles à travers un certain nombre de publications de référence et de suivi, parmi lesquelles le Rapport mondial de suivi sur l'EPT, dont les éditions 2010 et 2011 avaient respectivement pour thèmes « Atteindre les marginalisés » et « La crise cachée : les conflits armés et l'éducation », le Rapport mondial sur les sciences sociales 2010, sur le thème « Divisions dans les savoirs », le Rapport de l'UNESCO sur la science, consacré aux tendances mondiales en matière de politiques de la science et la création d'une communauté des ressources éducatives libres.

Les publications de l'UNESCO sur l'Histoire générale de l'Afrique, vaste effort de mobilisation de la **coopération et de l'expertise internationales** qui a porté ses fruits, ont suscité un intérêt accru au niveau mondial, et le travail concernant leur utilisation à des fins pédagogiques (par exemple au Brésil) et leur numérisation s'est poursuivi. La Sous-Commission de la COI pour l'Afrique, y compris les États insulaires adjacents, a été créée en 2011 et chargée de contribuer à la meilleure coordination et à la mise en œuvre efficace des programmes de la Commission dans les domaines du renforcement des capacités, des observations et des sciences océaniques.

## Défis et enseignements tirés

- Comme indiqué dans le rapport de l'Évaluation externe indépendante, il importe de renforcer la capacité de l'UNESCO d'établir des **partenariats**. Des efforts importants ont été faits et plusieurs partenariats

nouveaux forgés au cours du dernier exercice biennal (par exemple avec Procter & Gamble, Panasonic) en vue d'élargir le champ d'action et le rayonnement de l'Organisation. En la matière, toutefois, l'UNESCO doit poursuivre ses efforts, en particulier dans cette période de contraintes budgétaires.

- **Mieux positionner l'UNESCO** au sein du système des Nations Unies est un autre impératif mis en avant par l'Évaluation externe indépendante. La coopération de l'UNESCO avec d'autres organismes des Nations Unies et les organisations multilatérales a été renforcée, en particulier au niveau des pays, ainsi qu'au niveau mondial dans le cadre des préparatifs conjoints de grandes conférences internationales, comme la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA, Turquie, mai 2011), le quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide (République de Corée, novembre-décembre 2011), et la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui doit se tenir au Brésil en juin 2012 (CNUDD, Conférence Rio + 20). Ces efforts devront néanmoins être intensifiés, en particulier dans les domaines où l'UNESCO a des responsabilités en tant que chef de file mondial (comme l'EPT, les océans, l'eau), afin d'améliorer la coordination interinstitutions. Le soutien des États membres aux efforts déployés pour susciter une volonté politique commune d'améliorer les synergies avec les autres institutions, faciliterait ce processus.
- Le caractère limité des ressources humaines et financières crée des difficultés croissantes en ce qui concerne la capacité d'exécution de l'UNESCO, en particulier dans un contexte où les attentes mondiales ne cessent de grandir. La création de partenariats et l'adoption de **mesures visant à améliorer le rapport coût-efficacité**, comme un contrôle plus strict des voyages de personnel et des services de consultants, le recours plus large aux technologies de l'information et de la communication ainsi qu'à la vidéoconférence, l'organisation des conférences internationales en même temps que d'autres réunions, ou encore un contrôle plus rigoureux des publications sont autant de mesures qui ont fait la preuve de leur efficacité.

- Le rapport coût-efficacité des **activités statutaires** est un autre sujet de préoccupation. La nécessité d'honorer un large éventail d'engagements programmatiques et le nombre et l'ampleur des réunions statutaires relevant de plusieurs grands programmes donnent à penser que le cadre normatif est encore loin de répondre aux attentes des États membres en ce qui concerne l'assistance technique et le renforcement des capacités nécessaires pour rendre les conventions pleinement opérationnelles à l'échelon local, et obtenir ainsi des effets durables à long terme. Il conviendrait de réfléchir plus avant, en consultation avec les États membres à de possibles mesures d'économie qui permettraient de libérer davantage de fonds servant à couvrir les coûts administratifs, de gouvernance et de transaction pour les affecter à des activités opérationnelles dans les États membres.
- Les plates-formes intersectorielles ont créé des synergies nouvelles entre les secteurs et contribué à la formulation de réponses multidisciplinaires de l'UNESCO face aux défis mondiaux complexes. Des ressources budgétaires dédiées faciliteraient sans doute la réalisation des résultats escomptés.

# GRAND PROGRAMME I – ÉDUCATION

## Évaluation stratégique globale

1. En 2010-2011, le Secteur de l'éducation s'est attaché essentiellement à progresser vers la réalisation des 14 résultats escomptés définis dans le Programme et budget approuvés (35 C/5). L'accent a été mis en particulier sur la revitalisation du rôle de l'UNESCO en tant que chef de file mondial dans le domaine de l'éducation, en améliorant l'efficacité du plaidoyer de l'Organisation en faveur de l'EPT et en renforçant l'impact de son action au niveau des pays.

## Principales réalisations

### Revitalisation du rôle de chef de file mondial de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation

2. Au cours des deux dernières années, avec le soutien des partenaires de l'EPT et des États membres, le secteur a réussi à améliorer la **visibilité de l'éducation dans le programme mondial de développement**. Par exemple, le Sommet sur les OMD organisé en septembre 2010 a souligné la contribution de l'éducation dans tous les domaines du développement, tandis que l'Examen ministériel annuel de l'ECOSOC de 2011 a soutenu la vision holistique de l'UNESCO en matière d'éducation et a reconnu le rôle important de l'Organisation pour mener l'agenda de l'éducation. Le secteur a également amélioré la sensibilisation à l'importance des sous-secteurs spécifiques de l'éducation, tels que **l'éducation et la protection de la petite enfance**, par le biais de la Conférence mondiale sur l'EPPE, **les enseignants**, grâce à la contribution de l'UNESCO à la Conférence panafricaine sur l'éducation et le développement des enseignants, **l'enseignement supérieur**, par le biais du Forum mondial de l'UNESCO « Classements et responsabilisation dans l'enseignement supérieur : bons et mauvais usages », et **l'éducation dans les situations de conflit armé** par la publication du Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous 2011. La sensibilisation à l'importance de **l'éducation des filles et des femmes** a été renforcée,

notamment grâce au Partenariat mondial pour l'éducation des filles et des femmes lancé en mai 2011, et par le biais d'activités en faveur des filles et des femmes.

3. La coopération avec d'autres institutions des Nations Unies et organisations multilatérales a été renforcée. Par exemple, la Directrice générale a organisé deux réunions des **chefs des institutions partenaires de l'EPT** afin de s'assurer que l'ensemble des partenaires œuvrent de manière coordonnée. L'accord sur une nouvelle architecture de coordination de l'EPT a été l'un des résultats des discussions avec ces institutions, ainsi qu'avec les États membres. Une coopération efficace a également été instaurée grâce au **Groupe interinstitutions sur l'EFTP**, qui réunit entre autres l'UNESCO, l'Organisation internationale du Travail, la Banque mondiale et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). En outre, des discussions bilatérales ont été engagées avec **d'autres institutions spécialisées** telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation mondiale de la santé ainsi qu'avec l'OCDE, afin d'identifier des synergies. Enfin, le secteur a mis en place de nouveaux partenariats, notamment avec le **secteur privé** (voir les exemples à la section « Ressources mobilisées »).

### Impact renforcé au niveau des pays grâce à des interventions ciblées dans des domaines prioritaires

4. Durant l'exercice biennal, le secteur a instauré une pratique efficace qui met l'accent sur quatre domaines thématiques prioritaires en matière d'éducation : les enseignants, l'alphabétisation, l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) et l'élaboration et la planification de politiques sectorielles dans le domaine de l'éducation. Dans le même temps, une attention supplémentaire a été accordée à **20 pays cibles** considérés comme faisant partie de ceux qui risquent le plus de ne pas atteindre les objectifs de l'EPT. Chacun de ces pays a été choisi pour bénéficier d'un soutien ciblé dans l'un des quatre domaines thématiques prioritaires, grâce à des ressources du

Programme ordinaire de l'UNESCO, complétées par des fonds extrabudgétaires provenant du Programme de renforcement des capacités en faveur de l'EPT (CapEPT). Douze de ces pays se situent en Afrique. L'UNESCO a soutenu des initiatives lancées par des pays qui ont eu un impact tangible au niveau national. Au Tchad, par exemple, le Plan national de développement de l'alphabétisation et d'éducation non formelle a été validé. Au Malawi, le gouvernement a adopté un plan d'action qui a jeté les bases d'un programme unifié pour l'EFTP. En République démocratique du Congo, le gouvernement a pu adopter l'enseignement gratuit pour les trois premières classes du cycle primaire, tandis qu'en République démocratique populaire lao, l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action pour l'éducation des enseignants en est à sa phase finale.

### Promotion de l'éducation de qualité à tous les niveaux et tout au long de la vie

5. Outre son action ciblée au niveau des pays, l'UNESCO s'est attachée, tout au long de l'exercice 2010-2011, à promouvoir de manière plus systématique l'éducation en tant que droit humain, à travers une vision holistique englobant tous les niveaux, dès la petite enfance et tout au long de la vie. Pour répondre à l'inquiétude générale concernant la **qualité de l'éducation**, l'UNESCO a entrepris d'élaborer un cadre de qualité, dans le but de permettre aux pays d'identifier des lacunes en termes de qualité dans leurs systèmes éducatifs. En collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et d'autres partenaires, le travail d'élaboration d'un indice global sur le développement infantile a démarré, dans le cadre du suivi de la Conférence mondiale sur l'EPPE (Moscou, 2010). Grâce à l'assistance technique fournie dans le cadre du Programme pour l'éducation de base en Afrique (BEAP), 10 pays d'Afrique ont mis en place une éducation préprimaire obligatoire d'une année, et la République démocratique du Congo a adopté l'enseignement gratuit pour les trois premières classes du cycle primaire. Afin d'aider les pays à répondre à la question de l'accès à un enseignement supérieur de qualité, l'UNESCO a fourni des conseils en matière de politiques en vue de diversifier l'offre et le financement de l'enseignement supérieur, tout en assurant sa qualité. La Convention régionale de 1983 sur l'enseignement supérieur en Asie et dans le Pacifique a été révisée en 2011 afin de refléter les évolutions importantes qu'a connues l'enseignement supérieur et de faciliter la mobilité universitaire en alignant les priorités sur celles de l'ensemble des régions pour une juste reconnaissance.

6. En tant qu'organisation chef de file pour la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable, l'UNESCO a continué de renforcer ses activités dans le domaine de l'EDD. Un nombre croissant de pays, en Afrique notamment, font ainsi la promotion de l'EDD en tant que composante clé de leurs politiques nationales de développement, de leurs programmes de renforcement des capacités et de leurs activités scolaires, tout en s'adressant également à la société civile. L'éducation relative au changement climatique dans le contexte de l'EDD a été un élément majeur de l'action de l'UNESCO, et plusieurs programmes nationaux d'envergure ont été lancés sur ce sujet. Des études de cas sur les progrès accomplis dans le domaine de l'EDD par cinq pays de toutes les régions<sup>4</sup> ont été compilées. Les décideurs politiques, les responsables de l'élaboration des programmes d'enseignement nationaux, les éducateurs et les enseignants ont été soutenus dans leurs efforts visant à intégrer **les valeurs, la citoyenneté et l'éducation aux droits de l'homme** dans les programmes, les manuels scolaires, les matériels pédagogiques, la formation des enseignants et les méthodes d'enseignement, notamment grâce à l'élaboration et la diffusion d'un certain nombre de matériels et d'outils d'orientation, parmi lesquels : un manuel pour les éducateurs et les enseignants sur les thèmes « Apprendre à vivre ensemble : Un programme interculturel et interreligieux pour l'enseignement de l'éthique » ; « En finir avec la violence à l'école : Guide à l'intention des enseignants » et « Contemporary issues in human rights education »<sup>5</sup>. Le Réseau du système des écoles associées (réSEAU) est étroitement associé aux activités dans ce domaine et demeure un réseau important pour la promotion des valeurs de l'UNESCO dans l'éducation. Enfin, en dépit des progrès significatifs accomplis ces dernières années, **le VIH et le SIDA** continuent d'avoir un impact majeur sur l'éducation, en particulier, mais pas seulement, en Afrique. Les capacités de 21 États membres ont été renforcées afin d'étudier et d'élaborer des politiques et des plans sectoriels dans l'éducation pour faire face au VIH dans 21 pays. Le secteur a élaboré un certain nombre d'outils destinés à soutenir ses activités dans ce domaine, parmi lesquels les directives pratiques pour soutenir la mise en œuvre d'EDUSIDA, une étude sur le coût et le rapport coût-efficacité de l'éducation sexuelle ainsi que des matériels de formation continue faisant appel aux TIC à l'intention des enseignants.

4 <http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002109/210940f.pdf>

5 <http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002108/210895e.pdf>

## Défis et enseignements tirés

7. En 2009, l'évaluation des Objectifs stratégiques de programme (OSP) pour l'éducation définis dans la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO (34 C/4) a formulé plusieurs recommandations qui ont orienté la finalisation du programme en matière d'éducation du 35 C/5 et conduit à d'importantes améliorations en termes de **recentrage du programme**. L'évaluation a par ailleurs contribué à faire mieux connaître le rôle de coordination mondiale de l'Organisation en matière d'EPT, dont l'architecture a été modifiée durant l'exercice biennal. Toutefois, malgré les efforts soutenus de l'UNESCO, l'efficacité de la collaboration entre les partenaires de l'EPT reste un défi. Une façon de résoudre ce problème pourrait consister à attribuer aux États membres un plus grand rôle dans le soutien de la coordination entre les partenaires de l'EPT. À cet égard, le Groupe de travail interinstitutions sur l'EFTP est un bon exemple de collaboration efficace. Les principaux facteurs qui ont contribué au succès de cette collaboration sont entre autres : (i) le positionnement de l'UNESCO en tant que « facilitateur » plutôt que « chef de file » ; (ii) le fait d'œuvrer en faveur d'un programme commun, mais avec une répartition claire des tâches qui évite les chevauchements ; (iii) une collaboration qui offre aux partenaires des intérêts et des avantages mutuels. Le maintien des partenariats existants ou la création de nouveaux partenariats est néanmoins une tâche exigeante qui exige un surcroît d'investissement en temps et en personnel.

8. Tout au long de l'exercice biennal, des efforts ont été entrepris pour renforcer la capacité de mise en œuvre du secteur en faisant mieux correspondre les ressources humaines avec les priorités de programme. Faciliter le dialogue sur les politiques au niveau des pays et conseiller les États membres en matière de formulation des politiques exige une grande expertise et des investissements à long terme. Lorsque l'expertise n'est pas disponible sur le terrain, l'appui technique du personnel du Siège et des bureaux régionaux est essentiel. Afin d'améliorer l'efficacité de l'exécution des programmes tout en réalisant des économies sur les frais de voyage du personnel et en utilisant au mieux le temps de travail des fonctionnaires, le secteur s'emploie à renforcer le rôle des coordinateurs thématiques au Siège et dans les bureaux régionaux.

9. Vers la fin de l'année 2011, la mise en œuvre des activités prévues a été sérieusement entravée par un déficit de trésorerie, qui s'est traduit par une réduction de 90 % du budget disponible et a entraîné la suspension et la non-exécution de nombreuses activités. Cette situation a néanmoins été l'occasion de reconsidérer les méthodes de travail et de chercher des moyens d'améliorer encore le **rapport coût-efficacité**. Les frais de voyage, les réunions internes et l'assistance temporaire ont fait l'objet de réductions drastiques. Ces mesures seront maintenues au cours du prochain exercice biennal.

## Ressources

### Ressources mobilisées

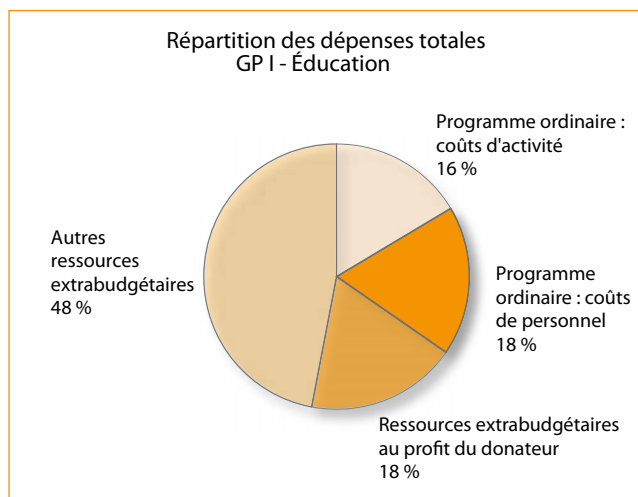
10. Les ressources extrabudgétaires mobilisées par le secteur pour l'exercice 2010-2011 ont atteint un total de 173 millions de dollars des États-Unis à la fin du mois de septembre 2011. Voici quelques exemples de financements mobilisés au cours de l'exercice biennal : 10 millions de dollars des États-Unis pour « Une meilleure éducation pour l'essor de l'Afrique (BEAR) », un projet quinquennal d'EFTP sur les pays bénéficiaires de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), financé par la République de Corée et pour lequel 1 million de dollars a été reçu en 2011, un projet autofinancé sur l'alphabétisation au Nigéria pour un montant de plus de 6 millions de dollars des États-Unis, et un partenariat du secteur privé de 5 ans dans le domaine de l'apprentissage mobile avec Nokia pour un montant de 5 à 10 millions de dollars des États-Unis, dont 1 million a été reçu en 2011. Le secteur compte également sur l'appui constant et important du Bureau de Son Altesse Cheikha Mozah Bint Nasser al Missned pour l'Iraq et la Palestine (plus de 25 millions de dollars des États-Unis en 2010-2011), du Japon dans le domaine de l'alphabétisation en faveur de l'Afghanistan (plus de 35 millions de dollars des États-Unis), dont un projet consacré à la police afghane (LEAP) pour un montant de 3 millions de dollars des États-Unis en 2011, et des projets autofinancés en faveur du Brésil (plus de 30 millions de dollars des États-Unis en 2010-2011).



## Ressources utilisées

11. Dans le cadre de la gestion axée sur les résultats, le grand programme I a eu recours aux ressources suivantes :

- Budget du Programme ordinaire : 109 996 000 dollars
  - Coûts d'activité : 51 777 000 dollars
  - Coûts de personnel : 58 219 000 dollars
  - Effectifs : 254 postes établis, dont 202 postes du cadre organique, 35 d'entre eux étant réservés à des administrateurs nationaux (NPO) affectés hors Siège (sauf personnel en service dans les Instituts de l'UNESCO pour l'éducation et dans les centres de catégorie 2 affiliés à l'UNESCO).
- Fonds extrabudgétaires : 206 305 000 dollars
  - Ressources extrabudgétaires au profit du donateur : 57 983 000 dollars
  - Autres ressources extrabudgétaires : 148 322 000 dollars



## La voie à suivre

12. Le document 36 C/5 correspond aux deux dernières années de l'actuelle Stratégie à moyen terme (34 C/4). Le programme en matière d'éducation pour 2012-2013 a donc été conçu dans la continuité du 35 C/5 et de manière à poursuivre les activités du secteur dans les domaines prioritaires et les **pays cibles**. Outre les 20 pays visés dans le 35 C/5, 18 autres pays cibles ont été identifiés dans le 36 C/5, ce qui porte leur nombre total à 38. Toutefois, compte tenu des ressources limitées du Programme ordinaire, ces pays seront principalement soutenus par le biais de financements extrabudgétaires. Le programme CapEPT continuera d'appuyer les pays cibles de 2010-2011 ainsi que les 11 nouveaux pays

supplémentaires en 2012-2013. La collecte de fonds en faveur des pays cibles restants a démarré.

13. La **pénurie de financements** a obligé l'Organisation à démarrer l'exercice biennal 2012-2013 avec un budget du Programme ordinaire limité, ce qui s'est traduit par une réduction d'environ 58 % du budget consacré aux activités du Secteur de l'éducation. Néanmoins et afin d'exécuter le programme tel qu'approuvé par la Conférence générale à sa 36<sup>e</sup> session et de conserver une approche holistique de l'éducation, le Secteur de l'éducation poursuivra ses activités comme prévu, bien qu'en limitant la portée, dans chacun des 12 domaines thématiques identifiés dans le 36 C/5. L'allocation de fonds au titre du programme sera soigneusement ajustée. Par exemple, dans certains domaines tels que le VIH et le SIDA, seuls des fonds restreints du Programme ordinaire seront attribués, qui seront utilisés en tant que « fonds de mise en route » et pourront être complétés par des ressources extrabudgétaires.

14. Conscient du fait que les enseignants sont un facteur clé pour la qualité des systèmes éducatifs, le secteur examinera les questions relatives au perfectionnement des enseignants en tant que « priorité de ses priorités de programme » en 2012-2013. Dans cette perspective, le secteur révisera les approches et les modalités de mise en œuvre du programme dans ce domaine afin d'en garantir l'efficacité et l'efficience. En s'appuyant sur les informations fournies par les évaluations internes et externes, le secteur examinera l'Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne (TTISSA) et étudiera les moyens de l'adapter ou de la remplacer par un nouveau programme afin d'inclure le plaidoyer mondial, l'action normative et le renforcement des capacités nationales pour le perfectionnement des enseignants, notamment en Afrique. L'Équipe spéciale internationale sur les Enseignants pour l'Éducation pour tous et l'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA) apporteront un soutien essentiel à ce nouveau programme.

15. Le secteur continuera de renforcer la coordination des partenaires de l'EPT et de redoubler d'efforts en vue de réaliser les objectifs de l'EPT durant les quatre années précédant l'échéance de 2015. Dans le même temps, et sous réserve du succès de la mobilisation de fonds, le secteur renforcera sa fonction de laboratoire d'idées ainsi que son rôle prédictif quant à l'avenir de l'éducation et participera notamment à la définition du programme de développement après 2015 (l'après EPT/OMD).

# GRAND PROGRAMME II – SCIENCES EXACTES ET NATURELLES

## Évaluation stratégique globale

16. L'orientation stratégique du grand programme II (GP II) a été améliorée et la collaboration entre les divisions et avec d'autres secteurs de l'UNESCO a été intensifiée à la suite de la restructuration du secteur. Quatre unités thématiques transversales s'occupant respectivement de l'enseignement scientifique, de l'initiative de l'UNESCO pour les sciences de l'ingénieur, de la biodiversité et des catastrophes naturelles ont été créées. Deux divisions ont été regroupées pour créer la Division des politiques scientifiques et du renforcement des capacités. La nouvelle structure répondait aux recommandations formulées dans les évaluations des OSP 3, 4 et 5 et visait à dynamiser la mise en œuvre dans les domaines désignés comme les plus importants par les États membres. Avoir fait de la collecte de fonds auprès du secteur privé une priorité début 2011 a permis de nouvelles collaborations prometteuses, notamment avec Microsoft.

## Principales réalisations

17. Le GP II a beaucoup progressé dans la réalisation des résultats escomptés biennaux. La plupart des indices de référence ont été atteints ou dépassés, même si tel n'a pas été le cas pour ceux liés aux PNUAD.

18. En **Afrique**, les États membres ont bénéficié de l'aide de l'UNESCO pour concevoir ou réformer leur **politique nationale de STI** conformément à leur programme de développement. Un plan d'action stratégique visant à améliorer la compétitivité globale de l'Afrique a été mis au point lors de la Conférence des recteurs et doyens d'universités des sciences, d'ingénierie et de technologie. L'UNESCO a fourni une assistance technique aux Comores pour formuler une politique nationale en matière d'énergies renouvelables. L'École régionale post-

universitaire d'aménagement et de gestion intégrés des forêts et territoires tropicaux (ERAIFT) a contribué à renforcer les capacités et à étudier les rapports entre sciences et politiques au service du développement durable en Afrique. L'initiative de l'UNESCO sur les sciences de la Terre en Afrique a finalisé ses ateliers de cadrage et doit commencer à identifier les principales activités. Le Gouvernement éthiopien a reçu une aide en vue de la création d'un plan national d'action pour le développement de la biotechnologie. En 2011, l'Assemblée de la Commission océanographique a approuvé la création de la **Sous-Commission de la COI pour l'Afrique**, y compris les États insulaires adjacents, mécanisme qui réunit les organes régionaux africains afin d'améliorer la visibilité de la COI, de faciliter la coordination entre les États membres et d'assurer la mise en œuvre efficace des programmes de la Commission dans les domaines du renforcement des capacités, des observations et des sciences océaniques.

19. Grâce aux efforts déployés au titre du GP II pour promouvoir **l'égalité entre les sexes** dans le domaine des sciences, en Éthiopie davantage de filles ont choisi des études scientifiques dans le supérieur, d'après une évaluation de l'égalité entre les sexes et de la réussite de l'apprentissage dans les universités publiques effectuée par l'UNESCO. Comme l'Année internationale de la chimie 2011 coïncidait avec le 100<sup>e</sup> anniversaire de la remise du prix Nobel à Marie Curie, une nouvelle **bourse spéciale « Sur les pas de Marie Curie »** a été décernée au titre du très connu et très estimé Prix L'Oréal/UNESCO pour les femmes et la science. Cent-soixante-cinq jeunes femmes scientifiques ont bénéficié à ce jour de bourses et 64 lauréates ont reçu le prix.

20. **Les mécanismes d'exécution** ont été améliorés par l'extension du champ de recherche et de la portée pédagogique des instituts de catégorie 1, du CIPT et de l'UNESCO-IHE grâce à de nouveaux plans stratégiques.



La création de **six nouveaux centres de catégorie 2** sur la gestion intégrée des bassins versants, la glaciologie, les ressources en eaux souterraines, la récupération de l'eau, la politique scientifique et technologique, les sciences fondamentales, la physique, la biotechnologie et les énergies renouvelables, a été approuvée, ce qui accroît encore la capacité d'exécution sur le terrain au titre du GP II.

**21.** L'UNESCO a fait preuve de ses compétences dans les domaines de la **réduction des risques de catastrophe, de l'éducation aux catastrophes, des systèmes d'alerte et des extrêmes hydrologiques** et a été en mesure de secourir davantage de personnes dans les régions touchées, comme le Pakistan et la Corne de l'Afrique.

**22.** Les **capacités d'innovation** de plusieurs États membres ont été renforcées par la création de parcs scientifiques et technologiques et de pépinières technologiques, développés grâce à des conseils techniques et à la formation de gestionnaires ; les capacités et compétences des parlementaires en matière d'élaboration de la législation scientifique ont été améliorées. **Des informations et données sur la situation de la science et de l'ingénierie** dans le monde ont été fournies dans le Rapport de l'UNESCO sur la science 2010 et le rapport intitulé « Ingénierie : enjeux et défis pour le développement ». Le Programme mondial d'évaluation de la science, de la technologie et de l'innovation (STIGAP) ainsi que l'initiative concernant l'observatoire mondial des instruments de politique de STI (GOSPIN) ont été lancés, et l'Initiative pour les sciences de l'ingénieur, menée en collaboration avec des organismes professionnels, les milieux universitaires et l'industrie, a suscité beaucoup d'intérêt.

**23.** En sa qualité de point focal de l'UNESCO pour les **PEID et les peuples autochtones**, le GP II a continué de promouvoir avec succès les perspectives communautaires locales en tant que partie intégrante des politiques de STI et du développement durable : Sandwatch a constitué la première base mondiale de données pour la surveillance côtière ; par le biais du forum « En première ligne face au changement climatique », l'UNESCO est l'organisme chef de file d'un partenariat interinstitutions intégrant les savoirs autochtones dans la préparation du cinquième Rapport d'évaluation du GIEC.

**24.** **L'enseignement scientifique et la sensibilisation du public à la science** ont été favorisés par le PISF, grâce à l'Année internationale de la chimie 2011, coparrainée par l'UNESCO,

et à SESAME, qui a formé 99 spécialistes des accélérateurs originaires du Moyen-Orient, démontrant le pouvoir de la science au service du dialogue et de la coopération et le rôle de l'UNESCO dans la promotion d'une culture de la paix.

**25.** Les capacités des États membres d'atteindre l'ODD 10 relatif à **l'eau et à l'assainissement** ont été considérablement renforcées, comme l'a relevé l'Évaluation externe indépendante de l'UNESCO. Plus de 200 gestionnaires de l'eau ont amélioré leurs compétences dans le domaine de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) par le biais d'une formation du PHI et trois pays ont reçu une aide spécifique à ce sujet. De nouvelles **cartes des aquifères transfrontières** ont été établies pour plusieurs régions et un nouveau centre de catégorie 2 relatif aux eaux souterraines a permis de beaucoup améliorer la collecte de données en vue d'évaluations dans d'autres régions, conformément à une recommandation de l'évaluation de l'OSP 3. Une nouvelle initiative internationale sur la sécheresse a été lancée. En décembre 2011, la résolution A/66/104 de l'Assemblée générale des Nations Unies a reconnu le rôle moteur de l'UNESCO dans la gestion des aquifères transfrontières et demandé au PHI de poursuivre le travail de premier plan qu'il effectue dans ce domaine.

**26.** Une meilleure prise de conscience de l'importance de la **biodiversité**, de sa conservation et de son utilisation durable a été obtenue, notamment par le biais d'importantes manifestations organisées par l'UNESCO pendant l'Année internationale de la biodiversité 2010 et par le lancement de l'Initiative de l'UNESCO sur la biodiversité, contribuant ainsi à l'ODD 7 relatif à l'inversion de la perte de biodiversité et au plan stratégique décennal sur la biodiversité. L'évaluation à mi-parcours du Plan d'action de Madrid pour les réserves de biosphère (2008-2013) a entraîné des réformes prometteuses visant à renforcer la coordination des réseaux régionaux, des groupes thématiques, des communications et de la gouvernance du MAB, ouvrant ainsi une nouvelle phase dans les activités du programme destinées à utiliser les réserves de biosphère comme sites d'apprentissage du développement durable dans le contexte du changement climatique. **La création de 31 nouvelles réserves de biosphère** a été approuvée, dont une réserve trinationale dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. L'Organisation participe activement au processus officiel visant à créer une Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).

27. L'OMD 7 relatif à l'inversion de la tendance à la déperdition des ressources environnementales a directement fait l'objet de quatre projets, dotés de groupes de travail dans plus de 50 États membres, qui ont bénéficié du soutien du Conseil scientifique du PICG et du Réseau mondial des géoparcs.

28. Suite à plusieurs programmes régionaux de formation à l'intention de spécialistes de l'énergie, 24 États membres sont désormais mieux à même d'examiner la **politique et la gestion de l'énergie**. Le Centre international pour le développement énergétique durable a mis au point un outil d'aide à la formulation de politiques intitulé « Une énergie plus efficace pour assurer l'approvisionnement énergétique ».

29. Le **Système d'alerte aux tsunamis et de mitigation** dans l'océan Indien est devenu pleinement opérationnel en 2011 lorsqu'un nouveau service consultatif régional sur les tsunamis est devenu exploitable. Le niveau de mise en œuvre du **Système mondial d'observation de l'océan**, l'une des principales composantes du Système mondial d'observation du climat, a été maintenu avec succès au-dessus de 60 %, comme prévu. Maintenant qu'elle dispose du Système d'informations biogéographiques relatives aux océans, la COI joue un rôle plus important dans l'échange de données et d'informations océanographiques dans le monde. En sa qualité de principal organisme de parrainage du Projet international de coordination des données sur le carbone océanique, la COI a contribué à l'émergence de **nouvelles branches de la science relatives à l'acidification et à la fertilisation des océans**. La surveillance des efflorescences algales nuisibles et les systèmes d'alerte rapide destinés à en atténuer ou minimiser l'impact se sont beaucoup améliorés. Les approches, méthodes et outils mis au point par la COI pour **l'aménagement de l'espace marin** ont été largement reconnus. Afin de soutenir les efforts du Secrétaire général des Nations Unies pour mettre l'accent sur les questions relatives à l'océan lors de la **Conférence Rio + 20**, la Commission océanographique de l'UNESCO a dirigé, en collaboration avec d'autres organismes, l'élaboration d'un « plan pour la durabilité de l'océan et des zones côtières » qui constitue une contribution au document récapitulatif de la Conférence Rio + 20.

30. Les **plates-formes intersectorielles concernant le changement climatique et les PEID** ont organisé, de concert avec celle relative à l'EDD, des délibérations sur l'éducation au changement climatique pour le développement durable des PEID qui ont abouti à des recommandations d'action dans de multiples domaines, notamment des programmes

nationaux sur le terrain et des réseaux entre PEID. Le Groupe consultatif interorganisations sur les petits États insulaires en développement a reconnu que la Plate-forme intersectorielle de l'UNESCO sur les PEID constitue pour les organismes des Nations Unies un modèle qui favorise la mise en œuvre des priorités de ces États.

## Défis et enseignements tirés

31. Les défis auxquels le GP II est confronté tiennent à l'ampleur de son mandat et aux demandes grandissantes des États membres par rapport aux ressources effectives. Les améliorations actuelles portent sur la collecte de fonds, la coordination interne, les mesures de rentabilité, la communication et la coopération avec le terrain ainsi que la rationalisation des structures subsidiaires de gouvernance. Il reste encore à faire mieux connaître, tant sur le plan interne que sur le plan externe, la profondeur, l'ampleur et la qualité de l'action du secteur. Les PNUAD et les DSRP n'ont généralement pas de composantes scientifiques. Il faut donc consentir un effort supplémentaire pour les intégrer au processus national de planification afin de permettre au GP II de contribuer davantage à la programmation par pays des Nations Unies.

## Ressources

### Ressources mobilisées

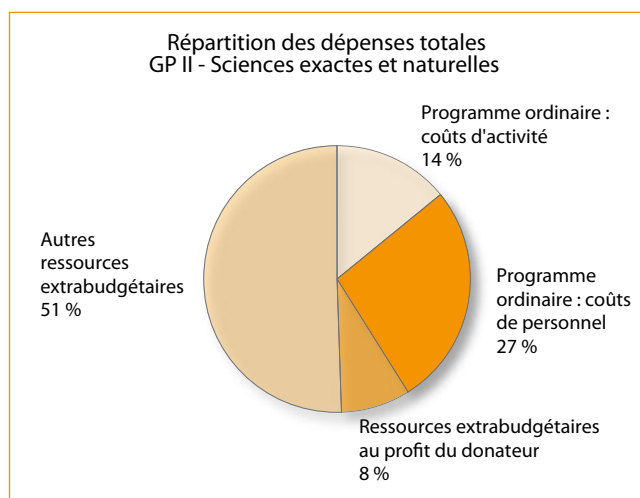
32. Le grand programme II a obtenu 67 839 964 dollars des États-Unis de ressources extrabudgétaires pour l'exercice biennal, soit à peu près l'équivalent des crédits au titre du Programme ordinaire. Les domaines de programme qui bénéficient le plus de ressources extrabudgétaires par le biais du Programme additionnel complémentaire (CAP) sont la réforme de la politique scientifique, l'ingénierie, la gouvernance de l'eau, les aléas océaniques et les aléas hydrologiques, tandis que ceux qui n'attirent pas de financement au titre du CAP sont, par exemple, l'éducation à l'eau, les énergies renouvelables et le renforcement des capacités en sciences fondamentales. Des crédits provenant du F-OMD ont été obtenus pour financer des projets en Chine, en Égypte, en Jordanie, au Maroc, au Sénégal et en Uruguay ainsi qu'au niveau mondial. Le réseau de centres de catégories 1 et 2 sous l'égide de l'UNESCO, qui est en pleine expansion, apporte à la mise en œuvre du programme une contribution importante, et efficace au regard de son coût, en hébergeant certains programmes et en participant à certaines activités,

notamment la plupart de celles qui ne reçoivent pas de crédit au titre du CAP.

## Ressources utilisées

33. Dans le cadre de la gestion axée sur les résultats, le grand programme II a eu recours aux ressources suivantes :

- Budget du Programme ordinaire : 58 228 000 dollars
  - Coûts d'activité : 20 022 000 dollars
  - Coûts de personnel : 38 207 000 dollars
  - Effectifs : 170 postes établis, dont 119 postes du cadre organique, 13 d'entre eux étant réservés à des administrateurs nationaux (NPO) affectés hors Siège (sauf personnel en service dans les Instituts de l'UNESCO pour les sciences et dans les centres de catégorie 2 affiliés à l'UNESCO).
- Fonds extrabudgétaires : 83 384 000 dollars
  - Ressources extrabudgétaires au profit du donateur : 11 601 000 dollars
  - Autres ressources extrabudgétaires : 71 783 000 dollars



## La voie à suivre

34. De récentes et prometteuses initiatives, comme le STIGAP et GOSPIN, dépendront de la réussite de la collecte de fonds auprès de partenaires non traditionnels. Maintenant que l'UNESCO est **reconnue officiellement comme organisme d'exécution multilatéral du Fonds pour l'adaptation**, et qu'un financement spécifique est prévu pour les plateformes intersectorielles, les activités phares de la plate-forme sur le changement climatique devraient encore s'étendre et celle sur les PEID devrait poursuivre ses travaux en vue de la réalisation de l'OMD 8 relatif aux petits États insulaires en

développement. Le GP II coordonnera l'élaboration d'une politique de l'UNESCO sur les questions autochtones, lancée à l'occasion d'une manifestation de haut niveau lors de la 36<sup>e</sup> session de la Conférence générale, et qui devrait être finalisée en 2012-2013.

35. L'accent sera particulièrement mis sur les unités thématiques transversales chargées de **l'enseignement scientifique** et de **l'Initiative pour les sciences de l'ingénieur**. L'Unité thématique transversale chargée de la biodiversité devrait permettre à l'UNESCO de jouer un rôle important dans l'IPBES lorsque cette dernière aura été officiellement mise en place.

36. En sa qualité d'agence chef de file de l'Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau 2013, l'UNESCO dirige plusieurs éléments du **6<sup>e</sup> Forum mondial de l'eau** (Marseille, mars 2012). Le 4<sup>e</sup> Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau, dont la coordination est assurée par le WWAP, sera lancé lors du Forum. L'Organisation étudiera l'officialisation de son rôle dans les activités mondiales relatives aux géoparcs et présentera une stratégie future pour la communauté géoscientifique internationale et l'UNESCO lors du 40<sup>e</sup> anniversaire du PICG, début 2012.

37. Le GP II, se fondant sur les résultats des cinq réunions régionales UNESCO-CIUS organisées en 2011, et visant à faire mieux comprendre dans le monde l'importance de la **science pour l'instauration de sociétés et d'économies vertes**, organisera en collaboration avec le CIUS un forum scientifique à Rio à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio + 20). La COI continuera d'assurer le rôle de chef de file pour la formulation de propositions et objectifs clés pour la durabilité des océans, notamment la gouvernance, la coordination intersectorielle et l'économie bleue/verte, en vue de leur examen par les États membres lors de la Conférence Rio + 20.

# GRAND PROGRAMME III – SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES

## Évaluation stratégique globale

38. La période 2010-2011 a marqué le second exercice biennal de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2008-2013 (34 C/4). Pendant ces deux années, le Secteur des sciences sociales et humaines, à la demande des États membres, s'est recentré sur les **quatre priorités stratégiques** du programme que sont l'inclusion sociale, les nouveaux enjeux de la bioéthique, les dimensions sociales du changement environnemental mondial et l'innovation sociale initiée par les jeunes. Des activités auparavant dispersées ont été regroupées afin d'offrir une meilleure chance d'obtenir des résultats concrets et visibles, tout en faisant un usage optimal de ressources limitées, en parvenant de façon plus flexible à une masse critique pour les domaines prioritaires du programme par l'utilisation d'équipes thématiques transversales. Le but ultime était d'accroître l'impact des activités du secteur dans les États membres.

## Principales réalisations

39. En ce qui concerne la priorité globale **Afrique, l'importance d'un accroissement de l'investissement en faveur du développement de la jeunesse** a été réaffirmée par le biais de la sensibilisation à la Stratégie de l'UNESCO pour la jeunesse africaine. On observe parmi les pays d'Afrique une adhésion grandissante à la nécessité d'investir massivement dans le développement de la jeunesse, notamment grâce à l'élan suscité par le 17<sup>e</sup> Sommet de l'Union africaine sur le thème « Accélérer l'autonomisation des jeunes pour le développement durable » ainsi que par l'Année internationale de la jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle proclamée par les Nations Unies. Au rang des nouvelles initiatives figurent le développement des compétences professionnelles et de l'entreprenariat social chez les jeunes en coopération avec l'International Youth Foundation. L'UNESCO

a fourni des conseils en matière de formulation des politiques, mis en œuvre des programmes en direction des jeunes, promu la coopération Sud-Sud entre les États d'Amérique latine et des Caraïbes et les pays africains en ce qui concerne la prévention de la violence chez les jeunes et amélioré la sensibilisation aux questions concernant l'épanouissement des jeunes et leur rôle comme agents d'un changement constructif.

40. **L'implication des jeunes dans les enjeux mondiaux** a été renforcée par la 7<sup>e</sup> édition du Forum des jeunes de l'UNESCO, qui s'est tenue dans le cadre de la 36<sup>e</sup> session de la Conférence générale. Par l'utilisation des nouvelles technologies et l'organisation d'ateliers de développement des capacités axés sur le thème « Comment les jeunes se font les vecteurs du changement », le Forum a offert aux jeunes une plate-forme dynamique où exprimer leurs opinions. Un grand nombre de partenariats innovants avec des organisations non gouvernementales, des ambassadeurs de bonne volonté de l'UNESCO et le secteur privé ont été conclus afin d'élargir l'accès aux programmes de l'UNESCO aux jeunes partout dans le monde. Les recommandations formulées par le Forum contenaient des actions concrètes et soulignaient l'importance de désigner la jeunesse comme une priorité pour l'ensemble des programmes. Ces conclusions ont été présentées aux cinq commissions de programme de la Conférence générale, à sa 36<sup>e</sup> session.

41. Le secteur a réorganisé ses travaux dans le domaine de **l'égalité des genres**, notamment en réorientant ses activités vers l'analyse des défis auxquels sont confrontées les femmes et les filles pour protéger leurs droits humains dans un contexte de conflit et de post-conflit. Cette réorientation, menée en coordination avec ODG/GE, met particulièrement l'accent sur la prévention de la violence à leur rencontre.

42. Des infrastructures en matière d'éthique dans les États membres ont été créées et renforcées par le biais des initiatives

de renforcement des capacités, en particulier dans le domaine de la **bioéthique**. L'UNESCO a maintenu son engagement à appuyer la création et le renforcement des comités nationaux de bioéthique (Projet d'aide aux comités de bioéthique (ABC)) et du réseau de bases de données de l'Observatoire mondial d'éthique (GEObs) ainsi que la promotion de l'enseignement de la bioéthique dans les établissements d'enseignement supérieur (cours de formation des enseignants à l'éthique et programme de base de bioéthique).

**43.** Le rôle de premier plan joué par les sciences sociales et humaines dans l'amélioration du bien-être humain et dans la recherche de réponses aux défis mondiaux a été rappelé à l'occasion de la sortie du Rapport mondial sur les sciences sociales 2010 : *Divisions dans les savoirs* présenté le 25 juin 2010 par la Directrice générale et le Président du Conseil international des sciences sociales (CISS). Le rapport fournit des orientations essentielles pour tous les acteurs des sciences sociales, en montrant combien une approche multidisciplinaire des sciences sociales est importante pour comprendre la complexité des défis contemporains. Il contient aussi un appel à prendre des mesures urgentes en vue de répondre aux disparités persistantes en termes de capacités de recherche au niveau mondial et propose un nouveau programme mondial de promotion des sciences sociales en tant qu'outil indispensable pour l'avancement des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

**44.** À la suite du Printemps arabe, l'UNESCO a redoublé d'efforts pour promouvoir la démocratie et la gestion des transformations sociales dans le cadre du Programme MOST. L'UNESCO a conçu un certain nombre d'initiatives destinées à accompagner le processus de transition vers la démocratie. À la suite de la Table ronde sur le thème « Démocratie et renouveau dans le monde arabe » qui s'est tenue le 21 juin 2011 au Siège, une feuille de route a été établie pour servir de cadre à des mesures dans ce domaine.

**45.** Le travail d'élaboration des politiques sur les nouveaux problèmes sociaux tels que les migrations internationales, l'urbanisation et l'intégration s'est traduit au niveau pratique par la collecte des accords régionaux sur les migrations dans le cadre du processus d'intégration économique et politique. Le secteur a fait office de centre d'information pour ce type d'initiatives de politique générale à partager entre les décideurs. Cela a encouragé les communautés économiques régionales à envisager d'inscrire à leur ordre du jour une

politique concernant les mouvements intrarégionaux de personnes afin de renforcer l'intégration régionale.

**46.** En s'employant activement à promouvoir et à diffuser la **Convention internationale contre le dopage dans le sport**, l'UNESCO est parvenue au chiffre record de 165 États parties en décembre 2011. Des mesures visant à suivre son application ont été mises en place, avec le Fonds correspondant disponible pour aider à renforcer les capacités des pays au niveau de l'élaboration des politiques nationales ou dans le domaine de l'éducation.

**47.** De nouveaux partenariats avec le secteur privé ont été créés, notamment par le processus du Forum des jeunes de l'UNESCO. Le secteur a également cherché à renforcer sa relation avec ses principaux partenaires existants comme le Conseil international des sciences sociales (CISS), le Conseil international pour la science (CIUS), le Forum Belmont et le Conseil latino-américain de sciences sociales (CLACSO).

**48.** Le rôle joué par la science, la technologie et l'innovation (STI) en matière de développement a été pris en compte dans le cadre du Haut panel sur la science et le développement qui a été constitué en vue de répondre aux défis communs qui se posent à l'humanité au XXI<sup>e</sup> siècle. En outre, en sortant des approches purement économiques du développement et en ouvrant des perspectives critiques, le GP III a souligné le lien entre « Éthique et développement » pour étudier comment le développement peut être conçu de manière à promouvoir des sociétés plus démocratiques, viables du point de vue environnemental, socialement justes et culturellement pluralistes. Un agenda sera ainsi établi pour une réflexion sur de nouvelles approches du développement afin d'enrichir les capacités théoriques et pratiques de l'UNESCO durant la période décisive pour la communauté internationale allant de la Conférence de 2012 des Nations Unies sur le développement durable à la fin de la période des engagements au titre des OMD, en 2015.

**49.** Les sciences humaines et les échanges philosophiques ont été renforcés par la mise en place de programmes transversaux associant la pensée critique à la promotion des droits humains, de la bioéthique et des dimensions sociales du changement environnemental planétaire. Les manifestations organisées à l'occasion de la Journée mondiale de la philosophie ont souligné l'importance de l'enseignement de la philosophie dans les États membres et qui plus est contribué à mieux faire connaître la contribution



de la pensée critique et des sciences humaines aux questions d'actualité dans des domaines divers tels que la bioéthique.

50. Des progrès notables ont aussi été réalisés pour ce qui est de promouvoir la cohérence entre les organismes des Nations Unies qui partagent un intérêt pour une même question. L'action de l'UNESCO dans le domaine des droits humains a témoigné d'une coopération accrue avec le HCDH. Par sa participation au Groupe mondial sur la migration (GMG), l'UNESCO a pu trouver des synergies concernant les travaux sur les migrations. C'est pourquoi elle a fait des migrations et changement climatique le thème central de sa présidence du GMG (du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2011).

## Défis et enseignements tirés

51. Le secteur a passé en revue la mise en œuvre de ses programmes afin d'améliorer l'obtention des résultats escomptés et d'assurer un meilleur ciblage **et un meilleur suivi**. Ce processus d'examen a permis de tirer des leçons des diverses évaluations ayant un impact sur tout le secteur, à savoir OSP 4, OSP 6 et OSP 7 ; ainsi que l'Évaluation externe indépendante de l'UNESCO et les recommandations du Groupe de travail ad hoc du Conseil exécutif. La difficulté consiste à formuler des résultats escomptés adaptés au contexte des sciences sociales, qui implique le long terme et fait intervenir de nombreuses variables dans le processus des sciences sociales – la réponse passant par la formation continue à la gestion axée sur les résultats (RBM) et l'approche fondée sur les droits de l'homme.

52. Un défi récurrent, qui est aussi un nouveau domaine très prometteur dans la communauté des sciences sociales, consiste à reconnaître que la résolution de problèmes de plus en plus complexes requiert des recherches intégrées ou des approches transdisciplinaires. Dans le même ordre d'idées, il est important de considérer également les problèmes en sciences sociales à travers le prisme des sciences humaines.

53. **La meilleure utilisation des TIC** observée pendant la période considérée a démontré la nécessité de mieux intégrer les plates-formes en ligne pour la mise en œuvre du programme.

## Ressources

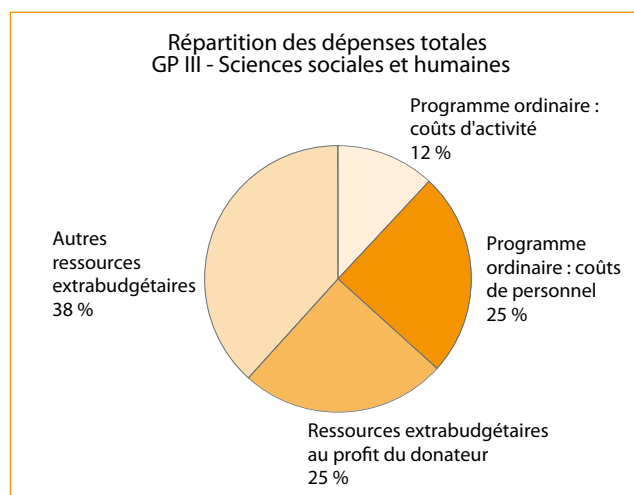
### Ressources mobilisées

54. Le secteur a mobilisé 38 403 612 dollars des États-Unis de ressources extrabudgétaires pour l'exercice biennal. À titre indicatif, plus de 88 % de ces ressources extrabudgétaires ont été mobilisées par le Bureau de l'UNESCO à Brasilia pour des activités en faveur du Brésil, au titre d'un accord de fonds-en-dépôt constitué au profit du donateur.

### Ressources utilisées

55. Dans le cadre de la gestion axée sur les résultats, le grand programme III a eu recours aux ressources suivantes :

- Budget du Programme ordinaire : 27 951 000 dollars
  - Coûts d'activité : 9 025 000 dollars
  - Coûts de personnel : 18 926 000 dollars
  - Effectifs : 84 postes établis, dont 63 postes du cadre organique, 5 d'entre eux étant réservés à des administrateurs nationaux (NPO) affectés hors Siège (sauf personnel en service dans les centres de catégorie 2 affiliés à l'UNESCO).
- Fonds extrabudgétaires : 48 281 000 dollars
  - Ressources extrabudgétaires au profit du donateur : 19 151 000 dollars
  - Autres ressources extrabudgétaires : 29 130 000 dollars





# GRAND PROGRAMME IV – CULTURE

## Évaluation stratégique globale

56. Les 19 résultats escomptés définis dans le 35 C/5 approuvé ont été atteints, comme le montre le rapport détaillé des axes d'action figurant dans l'annexe en ligne, bien qu'avec certaines disparités en termes d'impact. Des résultats considérables ont été obtenus pendant cet exercice biennal en matière de revitalisation du rôle de premier plan que joue l'UNESCO dans le monde pour ce qui est de promouvoir et de démontrer l'importance de la culture en faveur du développement parmi les acteurs du développement au plan international, tout en continuant à renforcer l'impact des actions normatives et opérationnelles menées au niveau des pays et en apportant son appui dans les situations de post-conflit et de post-catastrophe.

## Principales réalisations

57. **Le rôle du cadre normatif** dans le domaine de la culture **a été considérablement renforcé pendant la période considérée.** L'Organisation a rempli ses fonctions et assumé ses responsabilités normatives dans l'ensemble des conventions culturelles. Les ressources budgétaires et humaines réservées aux conventions culturelles ont été augmentées chaque fois que cela était possible, afin d'optimiser leur capacité d'exécution, notamment par une restructuration du Secteur de la culture. Toutes les conventions sont pleinement opérationnelles, y compris la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de 2005*, aux termes de laquelle le Fonds international pour la diversité culturelle a financé ses premiers projets. Depuis deux ans, la priorité a été accordée à l'augmentation du nombre de ratifications dans les régions sous-représentées afin de parvenir à une plus grande équité régionale et sous-régionale et de renforcer les capacités des États membres pour mettre en œuvre les conventions et inscrire leurs principes dans les politiques et les législations nationales, avec un accent particulier mis sur l'Afrique en tant que priorité globale de l'Organisation.

58. Des initiatives ont été prises en vue de mieux sensibiliser le grand public, les décideurs et les responsables de la planification des politiques à l'importance majeure des actions normatives dans le Secteur de la culture. Ainsi, en ce qui concerne le 40<sup>e</sup> anniversaire de la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels, des efforts ont été entrepris en vue de réfléchir à la pertinence et l'efficacité des instruments normatifs dans leur ensemble, de même qu'à la démonstration de leur impact réel sur le terrain. Cette démarche a contribué à une meilleure reconnaissance par les États membres et les partenaires de l'UNESCO de leur rôle central dans les progrès du développement social et économique durable.

59. Au cours des deux dernières années, **le rôle de la culture dans la réalisation des objectifs internationaux de développement** a fait l'objet d'une reconnaissance grandissante, notamment lors du Sommet de 2010 sur les Objectifs du Millénaire pour le développement et dans les deux résolutions consécutives de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la culture et le développement adoptées en 2010 et 2011<sup>6</sup>. Le rapport<sup>7</sup> du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies rendu en 2011, conformément à la résolution 66/166, a mis en lumière les progrès sensibles réalisés en matière d'inscription de la culture dans le programme de développement des Nations Unies, tant au niveau mondial que local, et souligné, une fois encore, les contributions du Secteur de la culture à la réduction de la pauvreté. De même, le rapport conjoint des Nations Unies pour Rio + 20<sup>8</sup>

6 Résolution du Sommet sur les OMD [http://www.un.org/french/documents/view\\_doc.asp?symbol=A/RES/65/1&TYPE=&referer=http://www.un.org/fr/mdg/summit2010/&Lang=E](http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/65/1&TYPE=&referer=http://www.un.org/fr/mdg/summit2010/&Lang=E) et résolution 65/166 de l'Assemblée générale <http://www.un.org/Docs/journal/asp/ws.asp?m=A/RES/65/166>

7 Rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur la culture et le développement A/66/187 (<http://www.un.org/Docs/journal/asp/ws.asp?m=A/66/187>)

8 Rapport des Nations Unies Rio + 20 [http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/BSP/images/UNESCO%20Input%20to%20Rio+20%20Compilation%20Document\\_01.pdf](http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/BSP/images/UNESCO%20Input%20to%20Rio+20%20Compilation%20Document_01.pdf)

publié à la mi-décembre 2011 accorde lui aussi à la culture sa juste place. Les progrès réalisés tirent profit des conventions culturelles de l'UNESCO et sont le résultat d'un travail de sensibilisation et de coopération constant auprès des autres agences des Nations Unies et des partenaires internationaux du développement. Les résultats obtenus s'appuient sur les recommandations de l'Évaluation externe des objectifs stratégiques de programme 9 et 10 et sont le fruit d'une multiplication des initiatives intra et intersectorielles et des projets en matière de bonnes pratiques mis en place par l'UNESCO, ainsi que d'outils efficaces de mesure tels que la série d'indicateurs et les statistiques culturelles mis en place par l'Institut de statistique de l'UNESCO.

**60.** Ces réalisations à l'échelle mondiale ont été appuyées par la **mise en œuvre réussie des 18 programmes conjoints en matière de culture et de développement** financés par le Fonds pour la réalisation des OMD qui ont touché environ 1 million de bénéficiaires directs et 7 millions de bénéficiaires indirects, en ciblant particulièrement les groupes indigènes et ethniques ainsi que les femmes et les jeunes. En s'inspirant des principes inscrits dans le cadre normatif, ces programmes ont démontré le rôle joué par la culture en tant que dimension majeure de la réalisation des OMD. Ils apportent clairement la preuve que :

- la culture est un secteur économique qui génère des revenus et crée des emplois et ce faisant contribue à l'éradication de la pauvreté (OMD 1) ;
- des programmes d'enseignement au contenu culturellement adapté permettent d'améliorer la qualité de l'enseignement et l'éducation à la citoyenneté (OMD 2) ;
- les activités à orientation culturelle telles que les entreprises artisanales sont un facteur d'autonomisation des femmes (OMD 3) ;
- les approches socioculturelles de la santé conduisent à des politiques sanitaires plus efficaces et économiques (OMD 4, 5 et 6) ;
- les savoir-faire culturels et traditionnels sont des ressources inépuisables pour un environnement et des moyens de subsistance durables (OMD 7).

**61.** Les programmes ont également amélioré la coopération entre les partenaires à l'échelle nationale et internationale, contribuant ainsi à la mise en place d'un partenariat mondial (OMD 8), tout en créant des conditions prometteuses pour un futur travail dans ce domaine et dans le contexte « Unis dans l'action ». Dans le même esprit et conformément à la Déclaration de Paris (2005) et au

Programme d'action d'Accra (2008), les programmes ont suscité une forte appropriation nationale par le biais de processus hautement participatifs, renforçant ainsi à la fois l'impact et la durabilité.

**62.** Cela s'est accompagné d'une reconnaissance internationale groupée du **rôle joué par la culture dans le développement national**. Une autre réalisation majeure au niveau des pays a été la **prise en compte de la culture dans 61 % des documents relatifs aux BCP/PNUAD** (données de novembre 2011), ce qui a effectivement doublé la place de la culture dans les PNUAD par rapport à la situation observée il y a cinq ans. Dans un effort mondial d'amélioration de la gestion des connaissances au service de la culture, l'UNESCO a réalisé une analyse approfondie des points d'entrée culturels dans les PNUAD au moyen d'une base de données mondiale répertoriant les 252 PNUAD créés depuis 1998.

**63.** Au cours de l'exercice biennal, l'UNESCO a également été invitée à fournir un **appui d'urgence dans le secteur de la culture à plusieurs pays victimes de catastrophes naturelles ou de conflits**. Ainsi, ses efforts se sont concentrés sur l'aide en matière de protection des biens culturels (Thaïlande), l'activation des systèmes d'alerte internationaux de prévention du trafic de biens culturels (Libye), la mise en place de mécanismes institutionnels en vue de garantir la coordination requise et d'encourager la mobilisation internationale (Haïti), la sensibilisation à la sauvegarde des ressources culturelles en tant qu'instruments facilitant la reprise sociale et économique (Indonésie). À cet égard, le plaidoyer de l'UNESCO concernant l'importance de la culture pour la reconstruction des communautés touchées a gagné en influence. Une réalisation notable a été la **réussite de l'inscription de la culture parmi les groupes des exercices d'évaluation des besoins post-catastrophe (PDNA)** entrepris conjointement avec le système des Nations Unies, la Banque mondiale et l'Union européenne dans les situations de post-catastrophe.

## Défis et enseignements tirés

**64.** Le travail statutaire lié aux conventions reste très exigeant et fait peser un lourd fardeau sur le secteur en termes de ressources humaines et budgétaires. Bien qu'ayant redoublé d'efforts pour appuyer davantage de conventions, le cadre normatif reste confronté à d'importants défis en termes de gestion pour répondre efficacement aux attentes grandissantes des États membres. Les conventions doivent devenir plus opérationnelles, **en particulier en ce qui**



concerne l'assistance technique et le renforcement de capacités, ainsi que la traduction de leurs principes dans les politiques et législations nationales, condition préalable à un impact réel à long terme. La question de la crédibilité de certaines conventions reste cruciale et elle est traitée en priorité par le Secrétariat (c'est le cas de la Convention du patrimoine mondial de 1972 et de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de 2003) de même que la question de leur efficacité (c'est le cas de la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels de 1970). Cependant, trouver une réponse à ces questions exige un engagement à long terme, y compris des États parties, de même que des options innovantes et prospectives en vue de créer de meilleures synergies entre les conventions, en offrant des réponses intégrées aux défis que pose la sauvegarde et en garantissant leur pertinence au regard des défis contemporains. Des arguments convaincants devront être trouvés afin de démontrer l'impact local concret des instruments normatifs et d'apporter la preuve des avantages socioéconomiques tangibles qu'ils procurent.

65. En dépit des récentes réalisations, apporter la preuve du rôle de la culture dans le développement est un processus de longue haleine qui exige de produire des indicateurs et **des statistiques qualitatifs et quantitatifs fiables** ainsi que de créer des outils opérationnels en vue d'inscrire la culture dans les politiques et les activités de développement. Il nécessite aussi d'améliorer les activités de sensibilisation et de plaider, comme le suggère l'Évaluation externe des Objectifs stratégiques de programme 9 et 10.

66. Les programmes conjoints du Fonds pour la réalisation des OMD ont suscité une dynamique très positive sur le terrain et ouvert des pistes importantes en vue d'une **future action conjointe interagence en matière de culture et de développement** et au-delà. Afin de mettre à profit ces résultats et d'en tirer tout le potentiel, l'UNESCO, en association avec le PNUD, a pris la tête d'un ambitieux projet de gestion des connaissances qui recueille les données et les exemples acquis en ce qui concerne l'impact, les cas de réussite et les défis opérationnels. L'objectif est de constituer un corpus de connaissances capable d'influencer les futurs programmes dans ce domaine. Réfléchir à la façon d'étendre cet outil à l'action mondiale de l'UNESCO dans le domaine de la culture et du développement sera une première étape dans ce processus.

67. Le rôle joué par la **culture dans la reconstruction et la reprise après les conflits** est désormais reconnu parmi les mécanismes de réaction de la communauté internationale, notamment par la prise en compte de la culture parmi les groupes des exercices d'évaluation des besoins post-catastrophe. Dans le même temps, néanmoins, l'UNESCO devra renforcer ses efforts de sensibilisation afin de démontrer efficacement la nécessité d'obtenir des résultats identiques ou similaires dans les situations de post-conflit.

## Ressources

### Ressources mobilisées

68. Complétant et surpassant de loin le budget de 53 749 700 dollars des États-Unis inscrit dans le 35 C/5 au titre du grand programme IV pour le personnel et les activités, les ressources extrabudgétaires suivantes ont été mobilisées :

- Ressources extrabudgétaires constituées au profit du donateur : 9 715 612 dollars des États-Unis.
- Autres ressources extrabudgétaires : 79 662 064 dollars des États-Unis.

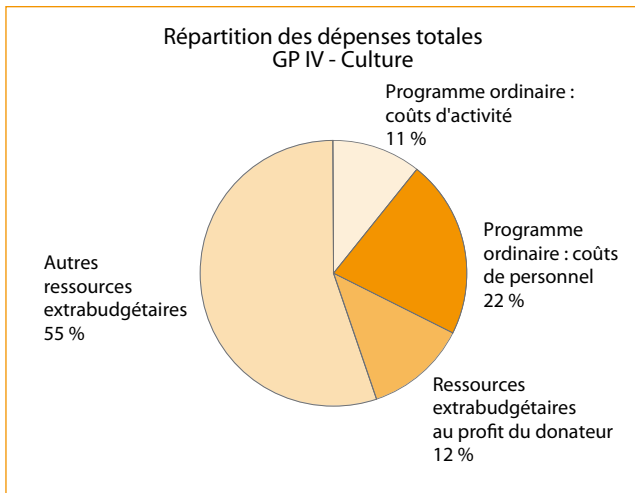
69. Le patrimoine mondial, le patrimoine immatériel, les musées et la diversité des expressions culturelles ont capté la majeure partie des fonds disponibles, en premier lieu pour les besoins du renforcement des capacités. Les projets et programmes connexes des Nations Unies ont joué un très grand rôle dans l'obtention des résultats escomptés du grand programme IV et représenté 25 % des fonds extrabudgétaires alloués. Les fonds établis au titre des conventions de 1972, 2003 et 2005 ont contribué à améliorer l'efficacité de l'exécution.

### Ressources utilisées

70. Dans le cadre de la gestion axée sur les résultats, le grand programme IV a eu recours aux ressources suivantes :

- Budget du Programme ordinaire : 55 709 000 dollars
  - Coûts d'activité : 18 632 000 dollars
  - Coûts de personnel : 37 077 000 dollars
  - Effectifs : 159 postes établis, dont 114 postes du cadre organique, 14 d'entre eux étant réservés à des administrateurs nationaux (NPO) affectés hors Siège (sauf personnel en service dans les centres de catégorie 2 affiliés à l'UNESCO).

- Fonds extrabudgétaires : 115 686 000 dollars
- Ressources extrabudgétaires au profit du donateur : 21 081 000 dollars
- Autres ressources extrabudgétaires : 94 605 000 dollars



## La voie à suivre

71. Dans l'ensemble, des progrès notables ont été accomplis dans la réalisation des objectifs stratégiques de programme inscrits dans la Stratégie à moyen terme (34 C/4). Durant l'exercice biennal 2010-2011, l'action du Secteur de la culture dans le domaine du dialogue et de la paix a été réorientée vers une plus grande concentration sur des projets concrets et à fort impact contribuant aux efforts entrepris dans l'ensemble de l'Organisation menés désormais par le Bureau de la planification stratégique. Cette transition va nécessiter une **plus grande coopération entre les secteurs** pendant la mise en œuvre du 36 C/5. L'importance de la diversité culturelle pour la promotion du dialogue et de la paix a été réaffirmée à l'occasion de la célébration du 10<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, lors de la 36<sup>e</sup> session de la Conférence générale. Cependant, l'élan doit être entretenu par un surcroît d'efforts d'innovation et de collaboration entre les secteurs, conformément aux conclusions de l'Évaluation externe des Objectifs stratégiques de programme 9 et 10 de l'UNESCO. De même, la coopération avec les autres secteurs et bureaux hors Siège doit être renforcée afin de tirer parti des réalisations des projets phares que sont La route de l'esclave et les Histoires générales et régionales, et la priorité doit être donnée au travail sur l'usage

pédagogique de l'Histoire générale de l'Afrique, avec la participation active du Secteur de l'éducation. Ce travail sera essentiel pour entretenir la pertinence et garantir l'impact de ces programmes dans lesquels des ressources considérables ont été investies au fil des ans.

72. Au cours de l'exercice biennal 2010-2011, l'intérêt croissant manifesté par les États membres à faire du cadre normatif de l'UNESCO la clé de voûte et la priorité de son action dans le domaine de la culture a eu des implications directes sur la manière dont les ressources doivent être redistribuées en fonction des priorités. Des décisions doivent être prises en ce qui concerne certains programmes thématiques, conformément aux conclusions des examens et évaluations internes et externes, ce qui pourrait conduire à la mise en suspens de certains engagements et/ou financements d'origine exclusivement extrabudgétaire, y compris d'initiatives telles que le Plan pour le développement de la culture arabe ou le Réseau de villes créatives. Dans le même temps, il est d'une importance cruciale de rendre les conventions beaucoup plus opérationnelles en améliorant le développement des capacités et l'aide à la formulation des politiques de l'UNESCO dans le domaine de la culture. Il est donc primordial que le Secteur de la culture conserve sa **capacité opérationnelle** sur le terrain et par voie de conséquence sa crédibilité vis-à-vis de ses partenaires, tout particulièrement dans le contexte de la réforme du système des Nations Unies qui nécessitera une plus grande mobilisation de ressources extrabudgétaires. Au vu de la situation financière actuelle et afin de garantir une plus grande stabilité, les partenariats avec le secteur privé – pour lesquels beaucoup de programmes du Secteur de la culture présentent un intérêt – doivent être intensivement explorés et développés.

73. Enfin, les événements politiques qui se sont produits pendant cet exercice biennal ont démontré la nécessité de redoubler d'efforts en direction de la société civile. Si le travail avec les États découle naturellement de la nature intergouvernementale de l'UNESCO, les programmes du Secteur de la culture doivent être plus ouverts aux voix extérieures et à tous les pans de la société. Ici encore, le grand programme IV, de par sa nature, ouvre de nombreuses pistes d'amélioration de la coopération avec les acteurs de la société civile.



# GRAND PROGRAMME V – COMMUNICATION ET INFORMATION

## Évaluation stratégique globale

74. Durant l'exercice biennal 2010-2011, le Secteur de la communication et de l'information s'est surtout attaché à revitaliser le rôle de chef de file mondial de l'UNESCO dans la promotion de la liberté d'expression par le biais du plaidoyer international et de l'accès universel à l'information, tout en continuant à renforcer l'impact de ses activités normatives, législatives et opérationnelles au niveau des pays.

## Principales réalisations

75. Les événements actuels, et notamment le Printemps arabe, témoignent que le rôle de chef de file de l'UNESCO pour la **promotion de la liberté d'expression, de la liberté de la presse et de l'accès à l'information** conserve toute sa pertinence pour la construction des démocraties. Les efforts déployés par l'UNESCO dans ce domaine ont essentiellement consisté à faire mieux connaître la liberté d'expression en tant que droit humain fondamental, notamment par le biais de son emblématique Journée mondiale de la liberté de la presse, et à diriger l'élaboration d'un **plan d'action à l'échelle des Nations Unies** destiné à améliorer la sécurité des journalistes et à combattre l'impunité des crimes commis à leur encontre.

76. Les **Indicateurs de développement des médias de l'UNESCO** ont rencontré un succès considérable. Des évaluations fondées sur ces indicateurs ont été réalisées ou lancées dans 19 pays afin d'étayer la formulation des politiques relatives aux médias. Les **Modèles de cursus pour la formation au journalisme** de l'UNESCO sont désormais utilisés par 63 universités dans 51 pays de toutes les régions du monde. Les Indicateurs de développement des médias et les Modèles de cursus s'avèrent de bons moyens de renforcer les médias libres, indépendants et pluralistes et la communication au service du développement durable.

77. La **préservation du patrimoine documentaire** au niveau international a été renforcée grâce à 52 nouvelles inscriptions au Registre de la Mémoire du monde et à l'adoption de la Déclaration de Varsovie sur la Mémoire du monde. Par ailleurs, une nouvelle impulsion a été donnée avec le lancement, pendant la Conférence générale, de la **plateforme de ressources éducatives libres (REL)** destinée à aider les États membres à améliorer la qualité de l'éducation et à faciliter la concertation politique, le partage des connaissances et le renforcement des capacités. L'action de l'UNESCO pour **promouvoir l'accès universel à l'information et au savoir et le développement des infrastructures** a été renforcée par la création d'un centre de compétences pour le multilinguisme dans le cyberspace en Fédération de Russie.

78. Les **partenariats avec le secteur privé** ont été renforcés suite au lancement réussi du Cadre de compétences des enseignants en matière de TIC, en étroite collaboration avec le Secteur de l'éducation et en partenariat avec le Commonwealth of Learning (COL), Microsoft, Intel, Cisco et l'ISTE, ainsi qu'à la finalisation des programmes élargis en faveur de l'« alphabétisation technologique » et de l'« approfondissement des connaissances ».

79. Les activités menées par le secteur **en Iraq, en Haïti et au Pakistan** ont contribué à l'élaboration de **programmes d'information complets** qui ont permis aux citoyens d'avoir accès à des informations importantes pour la reconstruction et le renouveau de leurs communautés. La médiation de l'UNESCO a permis aux organisations de journalistes d'Haïti d'élaborer et d'approuver le code d'éthique de leur profession, ce qui constitue la première étape vers un système d'autoréglementation.

80. La conférence sur le thème « Édifier des sociétés du savoir aux Caraïbes », organisée pour les **petits États insulaires en développement (PEID)** anglophones et néerlandophones

des Caraïbes a suscité la création de comités nationaux du PIPT et donné lieu à l'élaboration d'une déclaration politique et d'un plan d'action régional qui engagent les États membres à soutenir la création de sociétés du savoir axées sur le développement.

**81. Les deux priorités globales de l'UNESCO – l'Afrique et l'Égalité entre les sexes** – ont bénéficié d'un plus grand nombre d'activités opérationnelles ainsi que de l'établissement de nouveaux partenariats, notamment avec l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) afin de promouvoir les capacités des universités d'Afrique de l'Ouest en matière de TIC, et avec la Fédération internationale des journalistes (FIJ) afin d'élaborer et de diffuser des directives sur l'égalité entre les sexes dans les organisations de médias et d'encourager la couverture de la problématique hommes-femmes. L'Organisation a poursuivi ses activités de renforcement des capacités de 18 centres d'excellence et de référence potentiels de formation au journalisme en Afrique.

## Défis et enseignements tirés

**82. Le niveau insuffisant des contributions volontaires en faveur de ses programmes phares** a représenté un problème majeur pour le secteur. Il a fallu annuler des réunions du comité technique et des séminaires de formation à l'intention de spécialistes de la conservation en raison de la réduction des budgets consacrés au Programme Mémoire du monde. Le Compte spécial du PIDC doit être encore renforcé afin de répondre aux besoins croissants des États membres en matière de soutien au développement des médias. Le niveau insuffisant des contributions extrabudgétaires au Compte spécial du PIPT suscite de vives inquiétudes depuis plusieurs années déjà, et des efforts supplémentaires sont nécessaires pour améliorer la diversité géographique et le volume des fonds mobilisés en faveur des activités du PIPT. Afin d'identifier les chevauchements et d'économiser des fonds, le grand programme V a renforcé sa collaboration avec les autres secteurs et a créé de meilleures synergies, par exemple avec les grands programmes I et IV sur les questions relatives au multilinguisme et à l'apprentissage à l'aide des TIC.

**83. Dans le cadre des activités normatives** du grand programme V, le développement technologique rapide représente un défi en matière d'utilisation des TIC, notamment dans le domaine de l'éducation. Un petit nombre d'États membres ont déjà adopté des politiques en matière de **ressources éducatives libres (REL)** au niveau national et dans

beaucoup, la prise de conscience de leur importance s'est accrue. La mission de l'UNESCO consiste donc à s'assurer que les États membres bénéficient d'un accompagnement dans l'élaboration de leurs politiques et pratiques en faveur des REL. Dans de nombreux pays, les politiques en vigueur qui réglementent la radiotélédiffusion continuent d'entraver le développement de médias libres, pluralistes et indépendants. Une importante réorientation est nécessaire pour instaurer des politiques propres à donner des moyens d'action aux radios communautaires et aux médias communautaires.

**84. Mesurer l'impact de l'utilisation des TIC** est une demande de plus en plus fréquente de la part des États membres, notamment pour l'éducation. Dans le domaine de l'apprentissage en ligne, par exemple, l'UNESCO/ISU a testé avec succès une méthode visant à quantifier la relation entre la technologie utilisée en classe et la qualité de l'éducation, pour laquelle aucune donnée concrète n'est encore disponible à ce jour.

**85. La sécurité des journalistes et la lutte contre l'impunité des auteurs de crimes contre les professionnels du secteur des médias** représentent des défis grandissants dans le combat mené pour défendre les principes de la liberté d'expression et de la libre circulation de l'information. À cet égard, l'Organisation doit assurer sa présence à un stade précoce dans les zones en situation de conflit et de post-conflit, afin notamment d'optimiser la valeur de son soutien dans l'analyse et la refonte des systèmes de médias.

**86. Les partenariats efficaces** avec d'autres institutions des Nations Unies, des ONG et des organisations professionnelles ont considérablement élargi le champ et la portée de l'action de plaidoyer de l'Organisation dans la promotion de l'importance de la liberté d'expression. La création de partenariats s'est avérée tout aussi cruciale pour promouvoir l'utilisation des TIC en vue du partage et de l'acquisition de connaissances, et d'importants progrès ont été accomplis grâce au renforcement de la coopération intersectorielle.

**87. L'assistance accordée sans délai aux médias du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord** a souligné que l'Organisation était prête à fournir, de manière souple, des réponses rapides aux besoins qui se font jour. Des projets de renforcement des capacités (couverture des conflits, élaboration de supports de formation, appui aux instances de régulation des organes de radiodiffusion, par exemple) et des contributions clairement définies au processus de programmation commune par pays des Nations Unies ont

permis de mettre en œuvre de façon cohérente la stratégie UNESCO d'assistance aux médias dans les zones en situation de conflit ou de post-conflit.

88. La coopération avec des acteurs clés (OIG, ONG, secteur privé et société civile) a favorisé la **création de réseaux et de communautés en ligne** de partage et d'échange d'informations dans des domaines spécifiques, ce qui renforce naturellement le degré d'efficacité en accroissant les flux de communication et d'information (communauté en ligne « Égalité des genres dans les Logiciels libres et Open Source (FOSS) » et communauté REL créée sur la Plateforme communautaire du SMSI, par exemple).

89. Dans le monde, les TIC se sont révélées de puissants outils pour surmonter les obstacles qui entravent l'accès à l'information, aux opportunités économiques et à l'égalité entre les sexes. Cependant, le fait que les femmes n'aient qu'un **accès limité aux TIC et les maîtrisent mal** pose de sérieux problèmes qu'il faudra résoudre par l'introduction de politiques spécifiques et la formation des femmes dans ce domaine.

## Ressources

### Ressources mobilisées

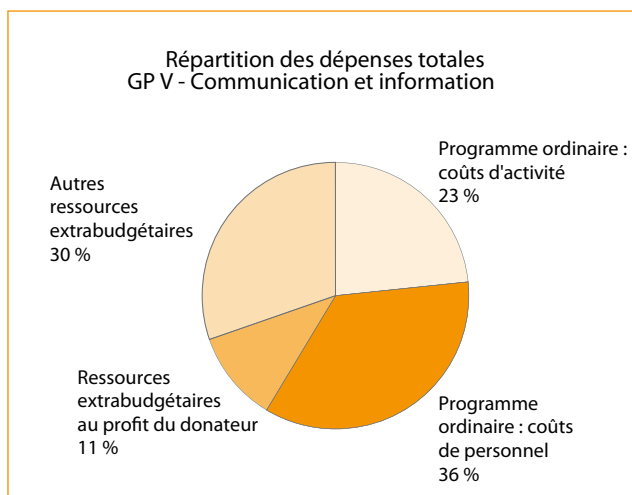
90. Le grand programme V a cherché de manière active à nouer des partenariats tant avec le secteur public qu'avec le secteur privé et a mobilisé environ 78 millions de dollars des États-Unis au cours de l'exercice biennal, dont 4,6 millions pour l'aide au PIDC. Les Gouvernements espagnol, japonais et italien ont apporté une contribution par le biais du **programme des experts associés**. Le Programme Mémoire du monde a reçu des fonds de la Pologne et de la République de Corée. Des contributions ont été mobilisées auprès de la Colombie, de la Norvège et des États-Unis d'Amérique en faveur de la stratégie pour l'accès libre, ainsi qu'auprès de l'Arabie saoudite et de l'Espagne pour la création du premier réseau universitaire international sur l'Initiation aux médias et à l'information et le dialogue interculturel. Financé par le Traité de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), un projet sur les TIC et l'éducation sera mis en œuvre par le secteur, en coopération avec le Bureau de l'UNESCO à Bamako et le Secteur de l'éducation. En partenariat avec l'ISU et l'Organisation Talal Abu-Ghazaleh, des indicateurs sur les TIC dans le domaine de l'éducation ont été élaborés et mis à l'essai dans huit pays arabes. En collaboration avec des entités du

secteur privé, telles que Microsoft, Apple et l'Internet Society (ISOC), ainsi que des partenaires interinstitutions, tels que l'Alliance des civilisations des Nations Unies, le secteur a pu améliorer sa capacité d'exécution du programme et atteindre ses résultats escomptés.

### Ressources utilisées

91. Dans le cadre de la gestion axée sur les résultats, le grand programme V a eu recours aux ressources suivantes :

- Budget du Programme ordinaire : 31 490 000 dollars
  - Coûts d'activité : 12 598 000 dollars
  - Coûts de personnel : 18 892 000 dollars
  - Effectifs : 89 postes établis, dont 64 postes du cadre organique, 13 d'entre eux étant réservés à des administrateurs nationaux (NPO) affectés hors Siège (sauf personnel en service dans les centres de catégorie 2 affiliés à l'UNESCO).
- Fonds extrabudgétaires : 22 273 000 dollars
  - Ressources extrabudgétaires au profit du donateur : 6 045 000 dollars
  - Autres ressources extrabudgétaires : 16 228 000 dollars



### La voie à suivre

92. L'évaluation externe du secteur (réalisée en juillet 2010) a fait ressortir l'importance de l'**action normative** menée par l'UNESCO pour promouvoir des infrastructures et des médias pluralistes, libres et indépendants, ce qui représente l'avantage comparatif du Secteur CI. Le secteur continuera donc à se concentrer sur les activités normatives, les activités en matière de politiques et les activités de renforcement des capacités



catalytiques, tout en réduisant les applications telles que la création de contenus audiovisuels et de centres multimédia communautaires.

93. L'UNESCO continuera à se concentrer sur **la liberté des médias et la sécurité des journalistes, y compris en ce qui concerne les plates-formes en ligne**. Une stratégie d'action sur la liberté d'expression dans les nouveaux médias et les communications mobiles est en cours d'élaboration. La formation au journalisme et l'éducation aux médias et à l'information restent au cœur des priorités, notamment compte tenu de l'élaboration de nouveaux indicateurs sexospécifiques dans le cadre des Indicateurs de développement des médias.

94. Durant l'exercice biennal 2010-2011, 176 projets dans 86 pays ont été financés pour un montant total de 4 430 410 dollars des États-Unis au titre du **Programme international pour le développement de la communication** (PIDC). Le PIDC restera un instrument important pour la mobilisation et l'allocation de ressources en faveur du développement des médias, et les efforts se poursuivront afin de renforcer son rôle de plate-forme d'aide au débat sur les questions relatives au développement des médias et de définition de normes au niveau international, notamment dans les pays en transition et en situation de post-conflit.

95. Pour donner suite à la demande de la Conférence générale de mieux répondre aux besoins des États membres en matière de **patrimoine documentaire**, l'UNESCO entreprendra des consultations avec des experts ainsi qu'une évaluation des modalités qui aboutiront au renforcement du **Programme Mémoire du monde**. La Conférence internationale sur « La Mémoire du monde à l'ère du numérique : numérisation et conservation », à laquelle participeront des organisations professionnelles et l'industrie, fera prendre davantage conscience des nombreux enjeux liés au patrimoine documentaire numérique et s'efforcera de trouver des réponses à une question fondamentale qui nous concerne tous. Des négociations sont en cours concernant d'éventuels accords de partenariat en vue de soutenir l'élargissement du Programme Mémoire du monde.

96. Compte tenu des rapides évolutions socioéconomiques et technologiques, **le concept de sociétés du savoir inclusives** doit être revu et davantage mis en pratique. Il faut analyser les tendances en matière de TIC et s'en emparer afin d'étudier les possibilités d'améliorer l'impact en termes de développement. Conformément aux recommandations de l'évaluation externe, le secteur s'efforcera de promouvoir davantage le SMSI dans le cadre de tous les engagements internationaux et nationaux des parties prenantes en faveur de la création de sociétés du savoir. À cet égard, une plus grande collaboration intersectorielle sera encouragée dans le cadre du suivi du SMSI.

97. En consultation avec les États membres, le **Cadre de compétences des enseignants en matière de TIC** sera lancé et mis en œuvre au cours du prochain exercice biennal. On recherche actuellement des ressources extrabudgétaires afin d'étudier comment les technologies mobiles peuvent être utilisées dans les processus éducatifs.

98. Afin de contribuer à la réduction de la fracture numérique, l'UNESCO poursuivra ses efforts pour encourager les éditeurs de revues scientifiques à rejoindre le mouvement du **Libre accès**, et inciter les établissements de recherche et les organismes de financement à créer des mécanismes spécifiques pour financer les droits de publication des revues proposées en libre accès et soutenir les chercheurs, en particulier dans les pays en développement.

99. Afin de renforcer le rôle du secteur en tant que laboratoire d'idées pour l'innovation, une nouvelle stratégie visant à renforcer la valeur ajoutée des **chaires UNESCO** dans ses domaines d'action est en cours d'élaboration. À cet égard, une attention particulière est accordée à l'identification de synergies entre les chercheurs et les activités sur le terrain, ainsi qu'à l'identification de nouveaux partenaires dans les secteurs public et privé en vue de la réalisation des objectifs de programme du Secteur CI.

100. L'accent sera mis principalement sur le **renforcement des synergies** entre les activités du Programme ordinaire et les projets extrabudgétaires afin d'atteindre les résultats escomptés du secteur pour l'exercice biennal.

## Évaluation stratégique globale

**101.** L'ISU continue d'intensifier ses efforts pour améliorer la qualité des données aux niveaux international et national. Cela passe par un large éventail d'initiatives, y compris l'élaboration de « plans de données » en coopération avec des statisticiens nationaux en vue de faciliter la communication des données à l'échelle internationale, la mise en place d'un cadre de contrôle de la qualité des données, l'organisation d'ateliers de formation régionaux et nationaux destinés aux statisticiens, et l'examen et l'affinement réguliers des moyens d'enquête et des cadres d'indicateurs.

**102.** L'ISU a été la principale source de données sur l'éducation pour des rapports internationaux tels que le Rapport mondial de suivi sur l'EPT, le Rapport des Nations Unies sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, les indicateurs du développement dans le monde, le Rapport mondial sur le développement humain et bien d'autres. Outre qu'il fournit des tableaux et des analyses statistiques, l'Institut joue un rôle de premier plan dans la mise à jour et l'amélioration des cadres et des indicateurs de suivi de l'éducation pour les OMD et l'EPT.

**103.** Durant le dernier exercice biennal, l'ISU a considérablement accéléré le processus d'actualisation de sa base de données sur l'éducation en réduisant le temps nécessaire pour le traitement des données et le calcul des indicateurs avant la publication des nouvelles données, qui intervient trois fois par an. Ce mode de fonctionnement tient mieux compte des différents besoins ainsi que des calendriers des producteurs et des utilisateurs de données.

**104.** L'ISU continue de produire sa publication annuelle phare, le Recueil de données mondiales sur l'éducation. L'édition de 2010 analysait les inégalités entre les sexes dans l'éducation et l'édition de 2011 avait pour thème « L'enseignement secondaire : le prochain défi d'envergure ». L'ISU examine actuellement le contenu, le processus de

production et la présentation de la publication afin de mieux cibler les publics et d'accroître la visibilité des données de l'Institut.

**105.** L'ISU a développé son projet de renforcement des capacités en vue d'améliorer la qualité et la couverture des données sur le financement de l'éducation concernant l'Afrique subsaharienne, en collaboration avec la Banque mondiale et le Pôle de Dakar. Cela a permis d'améliorer sensiblement la couverture et la qualité des indicateurs de financement pour la région. Ces données figurent dans un rapport analytique majeur *Le financement de l'éducation en Afrique subsaharienne : relever les défis de l'expansion, de l'équité et de la qualité*, produit par l'Institut en 2011.

**106.** En coopération avec l'UNICEF, l'ISU a révisé et élargi le cadre conceptuel et méthodologique de l'Initiative mondiale sur les enfants non scolarisés. L'Institut propose des activités de formation et un appui technique aux 26 pays participants. L'initiative a pour objet de fournir plus d'informations sur les caractéristiques et les situations des enfants qui sont privés de leur droit fondamental à l'éducation, afin de mieux cibler les interventions qui leur sont destinées.

**107.** Par ailleurs, l'ISU et des équipes nationales sont en train d'analyser les résultats des premières évaluations principales du Programme d'évaluation et de suivi de l'alphabétisation (LAMP), menées dans quatre pays. Quatre autres pays ont terminé les essais sur le terrain et six autres les effectuent actuellement avec le concours de l'Institut. La constitution de solides équipes nationales, gage de progrès réguliers et de viabilité à long terme, semble être le principal facteur de succès de la mise en œuvre du programme LAMP.

**108.** Les résultats de la quatrième enquête mondiale sur la recherche-développement ont été publiés en juin 2011. L'enquête, qui portait sur 213 pays et territoires, a été réalisée en partenariat avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Eurostat et

le Réseau ibéro-américain d'indicateurs scientifiques et technologiques (RICYT).

**109.** Le rapport final sur la vérification extérieure des comptes de l'ISU a été publié en 2011. L'Institut a été félicité pour sa gestion extrêmement efficace et d'un très bon rapport coût-efficacité. En particulier, les frais généraux de l'ISU sont tombés de 24 % à 15 % entre 2005 et 2010.

## Défis et enseignements tirés

**110.** L'ISU doit faire face à une demande considérable de la part des utilisateurs de données mondiales et régionales, qui souhaitent une intensification de la collecte de nouvelles données. Or, les collectes de nouvelles données peuvent constituer une tâche trop lourde pour les statisticiens nationaux qui répondent aux questionnaires de l'Institut. L'ISU a donc mis au point un programme d'indicateurs régionaux qui répond directement aux demandes de données spécifiques émanant de gouvernements ou d'organisations régionales. Les premiers résultats sont très satisfaisants : par exemple, plus de 30 pays d'Afrique subsaharienne ont répondu au questionnaire régional de l'ISU concernant les conditions de l'enseignement telles que la disponibilité de manuels scolaires, de toilettes pour les filles, de l'électricité, de l'eau potable, etc. Les données seront publiées en coopération avec des partenaires régionaux tels que l'Union africaine et l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA). L'Institut teste également cette approche en Amérique latine et dans les Caraïbes, où l'on enregistre une demande pour des données concernant la participation aux programmes d'enseignement primaire et secondaire et aux programmes d'alphabétisation ainsi que sur leur achèvement.

**111.** Durant la 36<sup>e</sup> session de la Conférence générale, les États membres ont approuvé la proposition de l'ISU de réviser la Classification internationale type de l'éducation (CITE 2011). L'Institut a commencé à former les pays à la mise en œuvre de la classification révisée. Les premières collectes de données internationales fondées sur la classification révisée débiteront en 2014.

## La voie à suivre

**112.** La production de statistiques internationalement comparables sur l'innovation est l'une des principales nouvelles priorités de l'ISU. L'Institut analyse actuellement les résultats d'une collecte de données pilote réalisée dans 18 pays. Les nouvelles données aideront à mieux connaître le rôle joué par le secteur privé en matière d'innovation, notamment dans les pays en développement.

**113.** L'ISU a publié les résultats de son enquête de 2010 sur le cinéma et les longs métrages. L'Institut a commencé à mettre au point une enquête sur l'emploi dans le domaine de la culture. Ce projet devra toutefois être reporté en attendant de pouvoir mobiliser suffisamment de ressources financières.

**114.** L'ISU est dans une situation financière délicate. La quasi-totalité de ses accords pluriannuels sont arrivés à leur terme ou arriveront bientôt à expiration. Cela tombe à un très mauvais moment à cause du récent déficit de financement au Siège de l'UNESCO ainsi que des contraintes financières auxquelles sont soumis de nombreux organes donateurs. En novembre 2011, l'Institut a organisé une réunion des donateurs dont les résultats étaient encourageants, mais qui a finalement été éclipsée par les discussions politiques tenues durant la Conférence générale.

**115.** En conséquence, l'ISU a pris une série de mesures de réduction des coûts afin de restreindre son budget pour 2012. En vue de maintenir la prestation des services de base, l'Institut s'appuiera dans une large mesure sur sa réserve financière. Par ailleurs, l'ISU essaie actuellement de se mettre en rapport avec de nouveaux donateurs, des organisations multilatérales, des banques de développement régionales et des fondations privées en vue de mobiliser des ressources extrabudgétaires supplémentaires.





## COORDINATION ET SUIVI DE L'ACTION EN FAVEUR DE L'AFRIQUE

**116.** Au cours du biennium 2010-2011, le Département Afrique a poursuivi sa mission de veille et d'impulsion de la priorité Afrique, tout en renforçant sa mise en œuvre par les secteurs de programme et les bureaux hors Siège. Il s'agit de les amener à poursuivre et/ou renforcer la réalisation des objectifs stratégiques du C/4 et du C/5 concernant l'Afrique. C'est en fonction de ces objectifs que les activités déclinées ci-après ont été menées par le Département Afrique.

### Renforcement de la coopération avec les États membres

**117.** La coopération avec les États membres s'est trouvée grandement renforcée lors des visites que la Directrice générale a effectuées, durant ce biennium, dans neuf pays d'Afrique (Afrique du Sud, Congo, Éthiopie, Kenya, Mali, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, Sénégal, Zambie) et à travers les visites des représentants des pays au Siège. Ces visites ont permis de mesurer le soutien politique croissant aux objectifs de l'UNESCO et à ses programmes.

**118.** Il y a lieu d'observer le renforcement de la collaboration de substance et la mise en œuvre conjointe d'actions de plaidoyer avec le Groupe africain autour d'un certain nombre d'enjeux de développement de l'Afrique et des réformes engagées par l'UNESCO (table ronde sur la priorité Afrique durant la Semaine africaine, consultations sur la présence de l'UNESCO sur le terrain). Il y a lieu également de relever la contribution importante apportée à la réalisation des objectifs stratégiques et des priorités de l'UNESCO par les instituts et centres de catégorie 2 créés par les États membres avec le soutien de l'Organisation, et concrétisés par la signature des accords avec le Fonds africain du Patrimoine mondial (Afrique

du Sud) et le Centre régional pour les arts vivants en Afrique, à Bobo-Dioulasso (Burkina Faso).

**119.** Dans le cadre de l'**attention particulière aux pays en situation de post-conflit et de reconstruction**, des Mémoires d'accord ont été signés pour renforcer la coopération avec certains pays (Sierra Leone, Côte d'Ivoire) en vue de contribuer à instaurer une culture de la paix. Une implication plus grande a été développée sur le terrain, notamment par l'ouverture d'une antenne à Djibouti et l'extension des activités du programme PEER aux niveaux sous-régional et régional. Dans son action de renforcement des capacités, deux séminaires régionaux ont été organisés pour les Commissions nationales africaines sur la prévention, la reconstruction post-conflit et la consolidation de la paix (Nairobi et Brazzaville, 2010). Cette action doit se voir renforcée, avec une implication sur le terrain plus affirmée.

### Renforcement de la coopération avec l'Union africaine et les Organisations sous-régionales africaines

**120.** L'UNESCO a poursuivi la **stratégie d'alignement de ses actions sur les priorités définies par l'Union africaine** et ses États membres, à travers les décisions des sommets, plans d'action et autres cadres de référence. La participation régulière de l'UNESCO aux sommets de l'UA a donné des indications claires sur les priorités du continent et conforté l'UNESCO dans les actions qu'elle développe en faveur de l'Afrique. Cet alignement a été affiné et renforcé par les consultations de la Directrice générale avec la Commission de l'Union africaine (visite officielle à Addis-Abeba en février 2010) ainsi que les autres visites bilatérales entreprises durant le biennium.

121. Par ailleurs, l'UNESCO s'est résolument engagée dans les **actions communes de plaidoyer** avec l'Union africaine : la co-présidence de la réunion du Groupe de haut niveau sur l'EPT (Addis-Abeba, février 2010) et de la Table-ronde « Culture pour le développement » (New York, septembre 2010), la mobilisation de l'UNESCO autour de « 2010, Année de la paix et de la sécurité en Afrique » et de la « Décennie de la femme africaine 2010-2020 » sont un important témoignage de l'implication croissante et réciproque des deux Organisations autour de thématiques d'intérêt commun.

122. **Au niveau sous-régional**, la participation de l'UNESCO aux sommets des organisations sous-régionales (UA, CEN-SAD, UEMOA), ainsi que les visites bilatérales (UEMOA, SADC, CEDEAO) ont permis de renforcer l'adhésion des décideurs à des projets vecteurs d'intégration (comme le projet d'utilisation pédagogique de l'Histoire générale d'Afrique) et de mieux définir les axes d'action prioritaires, tel que la jeunesse.

123. Cette action de **mobilisation des Organisations sous-régionales autour des domaines de compétence de l'UNESCO** s'est illustrée en particulier par la signature du « projet d'appui au développement des TIC pour le renforcement des capacités de mise en œuvre de la réforme Licence Maîtrise Doctorat (LMD) dans les institutions d'enseignement supérieur de l'UEMOA », financé par cette Organisation pour un montant de 12 millions de dollars, avec l'UNESCO comme agence d'exécution.

124. La réunion de consultation avec l'UA/NEPAD et les Organisations d'intégration régionale (Paris, 6-7 septembre 2011), a convenu d'articuler la coopération future avec les Organisations régionales et sous-régionales africaines autour de quatre piliers thématiques prioritaires : (1) le renforcement des capacités humaines pour un développement durable ; (2) le renforcement/accroissement de la prospérité économique ; (3) la construction de la paix et de sociétés inclusives ; (4) la gestion du processus de développement.

## Coopération avec le programme ONU-UA/NEPAD dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action » : Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique : un cadre opérationnel

125. Étant donné que le Mécanisme de coordination régionale constitue le principal moyen de renforcer la cohérence du système des Nations Unies aux niveaux régional et sous-régional, le Département Afrique a conduit plusieurs activités destinées à **réorganiser la collaboration de l'UNESCO avec la Commission de l'Union africaine (CUA), le Secrétariat conjoint ONU-UA/NEPAD** et les communautés économiques régionales africaines. Cette réorganisation a permis au Département d'affirmer son leadership et sa détermination à jouer à l'avenir un rôle plus actif en matière de coordination et de plaidoyer.

126. Le Département a également fourni aux secteurs un appui et des conseils dans le cadre du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique ainsi que par une participation active aux travaux sur les groupes de questions thématiques correspondants du Mécanisme. Afin d'accroître la cohérence et de renforcer la contribution de l'UNESCO au niveau sous-régional, le Département Afrique a dirigé l'élaboration et la conclusion d'un Mémoire d'accord visant à ce que l'UNESCO soit accréditée auprès de toutes les communautés économiques régionales africaines.

127. Parmi les nombreux résultats de la réunion de consultation organisée par le Département en septembre 2011, des modalités de travail dynamiques et novatrices ont été mises en place avec le Secrétariat conjoint ONU-UA/NEPAD et les communautés économiques régionales africaines, ainsi qu'avec les organisations d'intégration régionale africaines.

128. Outre la contribution d'ensemble apportée par les secteurs et les bureaux hors Siège africains aux activités menées au titre des groupes de questions thématiques du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, le Département a lancé des entretiens d'évaluation pour assurer la désignation d'un certain nombre de points focaux auprès du Mécanisme en vue d'améliorer la communication, l'interaction et le partage d'informations et d'aboutir ainsi à une meilleure synergie interne.

129. Le Département Afrique a pris part à la 12<sup>e</sup> session du **Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, tenue à Addis-Abeba les 21 et 22 novembre 2011**. Au cours de cette réunion, le Département a passé en revue les questions ci-après avec le Secrétariat conjoint ONU-UA/NEPAD et les communautés économiques régionales africaines : (a) moyens de mobiliser des ressources, mécanisme de financement et moyens d'assurer la viabilité financière pour soutenir l'Afrique dans le cadre du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et des PNUAD ; (b) mandat de l'UNESCO en ce qui concerne l'appui à l'action menée au titre des différents groupes de questions thématiques du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, en termes de compétences et sur les plans technique et financier ; (c) volonté de l'UNESCO d'harmoniser ses pratiques avec celles des autres organismes des Nations Unies dans la poursuite de la mise en œuvre par le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique du Plan décennal de renforcement des capacités.

130. Malgré l'insuffisance des ressources humaines et financières qui continue d'affecter la présence opérationnelle, financière et institutionnelle de l'UNESCO dans les groupes thématiques du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, l'avantage comparatif de l'Organisation et la diversité de son mandat assurent une présence remarquable parmi les partenaires du Mécanisme, et le soutien apporté par l'UNESCO au Secrétariat conjoint ONU-UA/NEPAD, ainsi qu'au Mécanisme, est très apprécié.

## Coopération renforcée en faveur des pays en situation de post-conflit

131. Au cours de la période considérée, en Somalie, **l'UNESCO s'est associée à l'UNICEF pour mettre en œuvre le Partenariat stratégique pour l'éducation en Somalie** (volet UNESCO : 1,7 million de dollars des États-Unis ; DFID). En étroite collaboration avec les autorités nationales et locales, le Partenariat stratégique a donné aux autorités somaliennes les moyens de mieux gérer le secteur en élargissant l'accès à l'enseignement primaire dans le pays, en mettant en place un système d'examens viable, en élaborant le cadre d'une politique nationale en matière de manuels scolaires et en formant les responsables de l'éducation à l'adaptation des programmes d'enseignement pour le pays.

132. Le projet « **Prévention des conflits et réseaux de construction de la paix dans la région des Grands Lacs et la Corne de l'Afrique** » (1,5 million de dollars des États-Unis ; Gouvernement japonais) a été mis en œuvre en étroite coopération et en partenariat avec le Centre japonais pour la prévention des conflits (JCCP). Des activités ont été menées au Burundi, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, au Kenya, au Rwanda, en Somalie, au Soudan du Sud et en Ouganda afin de renforcer le réseau d'ONG et d'institutions gouvernementales œuvrant à l'établissement de la paix dans les deux régions. Le projet, qui s'est achevé à la fin de 2010, a permis de mettre en place huit réseaux nationaux d'édification de la paix reliés entre eux par un site Web commun facilitant le travail en réseau et le partage des informations ; il a également permis de former à la prévention des conflits près de 3 000 personnes issues d'ONG et du secteur public. Ces actions répondent tout à fait aux demandes croissantes des organisations régionales qui souhaitent une meilleure promotion d'une culture de la paix afin de prévenir, plutôt que de guérir, les conflits en Afrique. Le Programme d'éducation pour les situations d'urgence et de reconstruction (PEER) redoublera d'ailleurs d'efforts en ce sens pendant l'exercice biennal en cours.

133. L'UNESCO/PEER se détourne d'une approche exclusivement axée sur les projets pour apporter un soutien stratégique à l'action de l'Organisation en Afrique subsaharienne en mettant ses efforts en adéquation avec la programmation par pays pratiquée par l'UNESCO.

## Communication et visibilité

134. La redynamisation du site Web du Département Afrique, une meilleure participation aux activités de communication développées par ERI, et une plus grande coordination avec les secteurs et les bureaux hors Siège ont grandement contribué à renforcer la visibilité des actions relevant de la priorité Afrique. Ces actions devraient être plus élargies, dans le futur, afin que des partenaires clés que sont les sociétés civiles et le secteur privé soient mieux informés de la priorité Afrique et contribuent à sa promotion.

# COORDINATION ET SUIVI DE L'ACTION EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

135. Au cours de l'exercice biennal 2010-2011, on a enregistré dans l'ensemble un accroissement de la qualité, du nombre et de la visibilité des initiatives de l'UNESCO en faveur de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes. Les activités axées sur la priorité Égalité entre les sexes menées par le Siège, les bureaux hors Siège et les instituts ont fait progresser la mise en œuvre du Plan d'action pour la priorité Égalité entre les sexes (2008-2013). La ferme volonté de la Directrice générale et de l'Équipe de direction a permis de mettre à profit les connaissances et l'expérience de l'UNESCO dans ce domaine ainsi que de favoriser un dialogue de haut niveau et une coopération de qualité avec les États membres et les institutions bilatérales et multilatérales. Grâce aux enseignements tirés et aux expériences passées, l'UNESCO est bien placée pour continuer à promouvoir l'autonomisation des femmes et l'égalité entre les sexes et pour atteindre les résultats escomptés définis dans le Plan d'action d'ici à la fin de 2013.

## Dialogue, conseil et plaidoyer concernant les politiques

136. Au cours de l'exercice biennal écoulé, l'UNESCO a organisé, soutenu ou promu de nombreuses manifestations qui ont attiré un public très varié et de haut niveau et débouché sur un dialogue et des échanges essentiels. Les principales actions de plaidoyer menées à un haut niveau ont été les suivantes :

- En mai 2011, l'UNESCO a lancé le **Partenariat mondial pour l'éducation des filles et des femmes**. Ce partenariat vise à susciter une prise de conscience et à mobiliser un soutien en faveur de l'éducation des filles et des femmes, en mettant tout particulièrement l'accent sur l'alphabétisation des adultes et l'enseignement secondaire. Il a été lancé en présence de M. Ban Ki-moon,

Secrétaire général de l'ONU, de Mme Hillary Rodham Clinton, Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique, ainsi que de hauts dirigeants politiques et responsables du monde des affaires. Le partenariat bénéficie de l'appui d'un **Panel de haut niveau** sur l'éducation des filles et des femmes et pour l'autonomisation et l'égalité entre les sexes, composé d'éminentes personnalités et de représentants, qui fait office de « conscience mondiale » pour l'éducation des filles et des femmes, donne une plus grande visibilité aux priorités de l'UNESCO et se fait le précurseur de nouvelles formes de plaidoyer.

- En octobre 2009, l'UNESCO a été la première institution à organiser une discussion sur le thème « **Beijing : 15 ans après** » et donc à examiner les progrès réalisés dans les douze domaines d'action essentiels adoptés à Beijing.
- En septembre 2010, en collaboration avec la Commission nationale hellénique, l'UNESCO a organisé un Forum du futur sur l'« **Égalité des sexes : le chaînon manquant ? – Repenser les objectifs de développement adoptés au niveau international au-delà de 2015** » à Athènes (Grèce). Donnant suite aux conclusions et recommandations de la 54<sup>e</sup> session de la Commission de la condition de la femme (CCF), ce Forum a permis de définir la position générale de l'UNESCO en vue de la réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies qui se tenait le même mois.
- Enfin, l'UNESCO a coorganisé la Conférence internationale des femmes leaders sur le thème : « **Science, technologie et innovation : éducation et formation des femmes et des filles** » (Haïfa, Israël, mai 2011), qui a étudié les liens entre l'éducation et les femmes dans la science, la technologie et l'innovation. L'UNESCO a cosigné la Déclaration d'Haïfa découlant de cette conférence, qui souligne l'importance que revêt, en tant que droit

humain, l'égalité d'accès à l'éducation pour les femmes et les hommes.

## Renforcement des capacités et institutionnalisation de l'égalité entre les sexes au sein du Secrétariat

**137.** Afin de renforcer la mise en œuvre de la priorité Égalité entre les sexes, la Division pour l'égalité des genres a été transférée du Bureau de la planification stratégique (BSP) au Cabinet de la Directrice générale (ODG/GE) et ses capacités en matière de ressources humaines ont été renforcées. Par ailleurs, le Réseau de points focaux pour le genre a été amélioré et consolidé avec la désignation de plus de 115 points focaux au Siège, dans les bureaux hors Siège et dans les instituts.

**138.** ODG/GE a poursuivi la mise en œuvre du **Programme de renforcement des capacités et de formation de l'UNESCO concernant la priorité Égalité entre les sexes** en formant 293 membres du personnel de l'Organisation. Les formations organisées dans les unités hors Siège ont également été suivies par du personnel d'autres organismes des Nations Unies et des équipes de pays des Nations Unies, faisant ainsi de l'UNESCO une organisation visible et crédible disposant de connaissances de pointe pour développer la formation à la prise en compte des questions d'égalité entre les sexes. Parmi les personnes ayant bénéficié de cette formation, 72 (dont 44 provenant de bureaux hors Siège, 7 d'instituts et 21 du Siège) faisaient partie des points focaux pour le genre (PFG) nouvellement désignés, lesquels se sont retrouvés pour la première fois à l'occasion de cette formation.

**139.** En ce qui concerne l'égalité entre les sexes au sein du Secrétariat, l'objectif de la **parité** a été atteint **au niveau des ADG** (5 sur 11 sont des femmes), l'UNESCO devenant ainsi la première institution du système des Nations Unies à avoir fait de l'égalité des sexes une réalité au niveau le plus élevé de la hiérarchie.

## Analyse et recherche axées sur les politiques et sur l'action

**140.** Afin de renforcer la recherche sur les questions d'égalité entre les sexes, un **Réseau mondial de chaires consacré au genre** et regroupant 12 chaires UNESCO du monde entier a été créé en 2011 en collaboration avec la chaire régionale UNESCO « Femmes, science et technologie

en Amérique latine ». Ce réseau, qui a pour but de développer les échanges interdisciplinaires en vue de créer de nouvelles connaissances et des pratiques et politiques innovantes, rassemble actuellement des chaires consacrées à l'égalité entre les sexes dans différents domaines à travers le monde.

**141.** Dans le cadre du renforcement des liens entre la recherche, l'analyse et la formulation des politiques, l'UNESCO a célébré la **Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes** en organisant une conférence qui a engagé décideurs et chercheurs de premier plan dans un dialogue sur les nouvelles recherches et données factuelles portant sur la nature et les causes de la violence à l'égard des femmes, ainsi que sur les recommandations pour y remédier. Quelque 70 participants issus de centres de recherche, d'ONG et de délégations permanentes ont pris part à cette conférence au Siège de l'UNESCO.

**142.** L'égalité entre les sexes occupe aussi désormais une place plus prépondérante dans les **publications UNESCO**. Le Recueil de données mondiales sur l'éducation 2010, publié par l'**Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)**, a par exemple été consacré au thème de l'égalité entre les sexes et l'éducation. En tant que source officielle de données permettant de suivre les progrès en vue de la réalisation des objectifs de l'EPT et des OMD, le Recueil présente les toutes dernières données disponibles concernant les progrès que les pays enregistrent, ainsi que les obstacles qu'ils rencontrent, en matière d'égalité entre filles et garçons dans l'éducation. Par ailleurs, dans le quatrième **Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau des Nations Unies**, publié par le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP), un effort concerté a été fait pour intégrer des considérations d'égalité entre les sexes tout au long du rapport, et un chapitre a été consacré aux aspects de la planification et de la gestion des ressources en eau relatifs à l'égalité entre les sexes.

## Activités interinstitutions

**143.** L'UNESCO reste un **partenaire actif de l'action menée en matière d'égalité entre les sexes à l'échelle du système des Nations Unies**, notamment par le biais du Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes, de l'équipe spéciale de ce Réseau sur les dimensions sexospécifiques du changement climatique (codirigée par l'UNESCO), de l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles (UNGEI) et de l'Équipe spéciale interinstitutions

des Nations Unies sur les adolescentes. L'UNESCO dirige en outre l'Initiative mondiale de l'ONUSIDA sur l'éducation et le VIH & SIDA (EDUSIDA), en partenariat avec les ministères de l'éducation, les conseils nationaux sur le SIDA et les réseaux de personnes vivant avec le VIH, afin d'intégrer dans ce travail une perspective de genre. Au cours de l'exercice biennal écoulé, l'UNESCO a collaboré avec l'OIT pour organiser, en marge de la session de la CCF, une manifestation sur le thème « Un enseignement de qualité pour les filles conduit à un travail décent pour les femmes », et a coorganisé avec l'UNICEF le petit déjeuner de l'Examen ministériel annuel de l'ECOSOC 2010 sur le thème « L'éducation des filles : une exigence du développement ».

## Partenariats

144. L'investissement dans la création de partenariats solides a été un élément crucial au cours de l'exercice biennal qui vient de s'achever. Des accords de partenariat ont été conclus avec des entreprises du **secteur privé**, telles que Procter & Gamble, la Fondation Packard, Vodaphone, Nokia et la Fondation GEMS, afin de planifier et mettre en œuvre des initiatives axées sur l'éducation des filles (enseignement secondaire) et l'alphabétisation des femmes. De nouveaux accords ont été consolidés avec des **donateurs bilatéraux** comme le Japon et l'Italie, tandis que de nouveaux partenaires, tels que la Commission sur le large bande, le fonds-en-dépôt coréen, le Barefoot College, le Secrétariat du Commonwealth et le Centre de développement de l'OCDE, les ont rejoint pour accroître les résultats en matière d'égalité entre les sexes.



PARTIE II – OBSERVATIONS  
DU SERVICE D'ÉVALUATION  
ET D'AUDIT





## OBSERVATIONS DU SERVICE D'ÉVALUATION ET D'AUDIT

**145.** En 2010-2011, IOS a achevé la série d'évaluations des objectifs stratégiques de programme (OSP) qui avait pour objet d'apprécier les progrès accomplis en vue de la réalisation des effets recherchés des OSP et d'étudier les moyens d'intensifier ces progrès en améliorant les orientations, la conception et l'exécution du programme. En outre, au cours de l'exercice biennal suivant, IOS a conduit un certain nombre d'évaluations à fort impact concernant les résultats obtenus pendant l'exercice 2010-2011. Il s'agissait notamment d'évaluer les priorités globales de l'UNESCO, à savoir l'Afrique et l'Égalité des genres, ainsi que les unités décentralisées. Des plans d'action ont été formulés pour chaque évaluation et la majorité des mesures ont été mises en œuvre ou sont sur le point de l'être. Tous les rapports d'évaluation sont disponibles sur le site Web d'IOS.

**146.** Conformément à la décision 189 EX/4 (paragraphe 14), IOS a comparé les résultats obtenus au cours de l'exercice biennal 2010-2011 (189 EX/4 – projet de 37 C/3) avec les conclusions des évaluations pertinentes, notamment celle des OSP, qui ont été présentées dans un rapport de synthèse soumis au Conseil exécutif à sa 185<sup>e</sup> session (document 185 EX/6 Partie VI).

**147.** Il ressort de l'analyse comparative que les résultats rapportés dans le 37 C/3 concordent dans une large mesure avec les conclusions de l'évaluation des OSP. D'une manière générale, des progrès ont été accomplis en vue de la réalisation de la plupart des résultats escomptés. Les éléments importants à retenir de cette analyse sont les suivants :

- L'UNESCO a la réputation d'être un médiateur impartial, capable de faciliter la libre circulation de l'information et le dialogue, et de réunir au niveau international les décideurs et les principales parties prenantes.
- L'Organisation dispose d'un vaste réseau qui l'appuie dans ses activités. Il inclut non seulement la structure de gouvernance ordinaire et un vaste réseau de délégations permanentes et commissions nationales, mais aussi d'autres réseaux d'experts et d'acteurs des milieux universitaires, les clubs UNESCO, des partenariats avec la société civile, etc.
- Il se dégage un certain nombre de domaines d'activités qui obtiennent des résultats particulièrement satisfaisants : l'UNESCO-PHI, la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel, ainsi que la bioéthique et l'égalité entre les sexes dans le domaine de la science.
- L'UNESCO a relevé le défi de conduire un certain nombre d'initiatives d'importance mondiale comme le mouvement en faveur de l'Éducation pour tous.
- Un des principaux thèmes récurrents est que l'UNESCO a des problèmes de capacités et des ressources financières limitées. Il faut donc continuer de concentrer les efforts sur des activités moins nombreuses et plus stratégiques dans lesquelles l'Organisation a montré qu'elle possédait un avantage comparatif ou qu'elle pouvait en créer un.
- Les activités pourraient reposer plus nettement sur les points forts de l'UNESCO, à savoir sa capacité de réunir les décideurs aux niveaux régional et mondial et de servir d'intermédiaire impartial entre les parties.



